



*Les cahiers de
l'Institut économique
de Montréal*

Pierre Lemieux

Professeur associé
Département des sciences administratives
Université du Québec en Outaouais

L'économie souterraine
causes, importance, options

Novembre 2007



Pierre Lemieux

Professeur associé au Département des sciences administratives
de l'Université du Québec en Outaouais

L'économie souterraine

causes, importance, options

Les Cahiers de recherche de l'Institut économique de Montréal

•

Novembre 2007



6708, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)
Canada H2S 2M6

Téléphone : (514) 273-0969
Télécopieur : (514) 273-2581

Site Web : www.iedm.org

Présidente du conseil : Hélène Desmarais
Président : Paul Daniel Muller
Vice-président et économiste en chef : Marcel Boyer

L'Institut économique de Montréal (IEDM) est un institut de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Il œuvre à la promotion de l'approche économique dans l'étude des politiques publiques. Fruit de l'initiative commune d'entrepreneurs, d'universitaires et d'économistes de Montréal, l'IEDM ne reçoit aucun financement public.

Les dons permettant à l'IEDM de poursuivre ses activités sont déductibles de l'impôt sur le revenu au Québec et au Canada. L'Institut jouit en effet du statut d'organisme de bienfaisance au sens de la loi et peut donc émettre des reçus pour fins d'impôt.

Abonnement annuel aux Cahiers de recherche de l'Institut économique de Montréal : 125 \$.

Les opinions de l'auteur de la présente étude ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration.

La publication de la présente étude n'implique aucunement que l'Institut économique de Montréal ou les membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Coordination de la production : MB Conseil

Couverture, photos de couverture, maquette et mise en page : Guy Verville

© 2007 Institut économique de Montréal

ISBN 978-2-922687-20-0

Dépôt légal : 4^e trimestre 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

Table des matières

Résumé.....	5
Introduction.....	7
1. Les causes.....	9
1.1 Diversité de l'économie souterraine.....	9
1.2 Penchant pour l'échange.....	10
1.3 Obstacles à l'échange.....	10
2. Mesure et taille.....	13
2.1 Méthodes d'estimation.....	13
2.2 Estimations.....	13
3. L'économie souterraine, les politiques publiques et l'éthique.....	16
3.1 Impact de l'économie souterraine sur les politiques publiques.....	16
3.2 La morale et l'économie.....	16
3.3 Théories sous-jacentes de l'État.....	18
4. Quatre options de politique publique.....	20
4.1 Intensification de la répression.....	20
4.2 Recherche du niveau optimal d'économie souterraine : comparer les coûts et les avantages.....	21
4.3 Passivité.....	25
4.4 Modification des politiques publiques responsables de l'économie souterraine.....	25
5. Résumé et conclusion.....	27
Bibliographie.....	28
Annexe I : Illustrations contemporaines de l'économie souterraine et de marchés noirs improductifs citées dans ce cahier de recherche.....	31
Biographie.....	32

L'économie souterraine : causes, importance, options

Résumé

L'économie souterraine recouvre la production marchande de biens et services, légaux et illégaux, qui sont vendus ou achetés dans l'illégalité. Elle comprend l'économie parallèle, où des biens et services légaux sont produits et échangés dans des conditions illégales, et les marchés noirs (productifs), domaine des biens et service illégaux, mais qui satisfont toutes les parties impliquées.

L'histoire révèle une grande variété de prohibitions et d'impôts qui provoquent la contrebande dans de nombreux domaines. Cependant, la contrebande et les autres formes d'économie souterraine ne sont pas que des phénomènes historiques ; ils sont omniprésents dans l'économie contemporaine : drogues, alcool, essence, tabac, etc. L'économie souterraine n'est pas seulement constituée des marchés noirs et de la contrebande dans l'économie parallèle. Elle comprend surtout des services vendus « sous la table », notamment des services de travail pour les entreprises ou les ménages (dans la construction et la rénovation, par exemple).

À la question des causes de l'économie souterraine, la réponse fondamentale se trouve dans la célèbre *Richesse des nations* d'Adam Smith. Smith voyait le fondement de la société moderne dans la division du travail, qui découlait elle-même « d'un certain penchant naturel à tous les hommes [...] qui les porte à trafiquer, à faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre ». Chaque fois que leur penchant pour l'échange est contrarié, les individus cherchent à contourner la contrainte afin d'obtenir ce qu'ils perçoivent comme les avantages de l'échange.

Les principaux obstacles à l'échange qui poussent les individus vers l'économie souterraine sont les impôts, la réglementation et les prohibitions. La recherche économique montre que c'est dans les pays où ces obstacles sont les plus importants que l'économie souterraine occupe la plus grande place.

Les économistes ont développé un certain nombre de méthodes pour mesurer le niveau global



de l'économie souterraine et les ont appliquées à plusieurs pays. Les diverses méthodes produisent souvent des résultats très différents. Les estimations de la taille de l'économie souterraine effectuées depuis 1976 au Canada varient de 1,4 % à 100 % du PIB, à cause de différences à la fois dans les définitions et les méthodes de mesure. L'estimation de Statistique Canada pour l'année 1992 (dernière année disponible) suggère une proportion de

5,2 % du PIB officiel : 4,2 % pour l'économie parallèle et 1,0 % pour les marchés noirs. Présentée comme un maximum pour 1992, l'estimation de Statistique Canada peut sans doute servir d'estimation prudente pour aujourd'hui.

Même si l'économie souterraine est relativement modeste, son impact sur les politiques publiques est multiforme, impossible à ignorer, et il a fait l'objet de nombreux débats parmi les économistes et les non-économistes. On critique souvent l'économie souterraine du point de vue de l'évasion fiscale. Cependant, les impôts payés ou éludés constituent un transfert et non d'un coût au sens économique. Un autre type de coût souvent attribué à l'économie souterraine est qu'elle neutralise, au moins en partie, les politiques publiques qui lui ont donné naissance et que, par conséquent, elle réduit les avantages de ces politiques.

On ne peut simplement postuler que les politiques publiques sont « bonnes » et que les marchés illégaux sont « mauvais ». « Bon » ou « mauvais » et « bien » ou « mal » sont des notions éthiques. L'économiste essaie d'étudier l'économie souterraine, comme n'importe quel autre phénomène, sans poser de jugement moral — ou « jugement de valeur » ou « jugement normatif », comme on dit souvent. C'est là un point important, mais qui est souvent négligé. Non seulement l'économiste prendra-t-il soin de formuler explicitement tout jugement de valeur inévitable dans ses recommandations de politiques publiques, mais

il voudra aussi minimiser ce contenu normatif. Moins il y a de contenu moral dans ses recommandations, plus elles seront scientifiques. On peut soutenir qu'un jugement de valeur en faveur de l'échange et du « penchant naturel [...] à faire des trocs et des échanges » minimise le contenu moral des recommandations politiques. L'évaluation des politiques publiques et des marchés noirs qu'elles génèrent de même que la question de savoir si le bénéfice du doute revient aux premières ou aux seconds dépendent aussi de la théorie de l'État qui sous-tend l'analyse.

Pour faire face au problème de l'économie souterraine, quatre options sont envisageables. La première réside dans la répression : imposer des sanctions plus lourdes aux participants de l'économie souterraine. À part les coûts en ressources (plus de policiers, de douaniers, de prisons, etc.) et les coûts de la dissuasion marginale, intensifier la répression de l'économie souterraine entraînerait d'autres coûts : ceux encourus par les participants de l'économie souterraine pour se protéger de la répression, de même que ceux imposés à des tiers. De plus, d'un point de vue historique, il n'y a probablement aucune répression qui ait jamais réussi à éliminer les marchés illégaux.

La deuxième option consiste à rechercher le niveau optimal d'économie souterraine : comparer le coût net de chaque marché illégal à l'avantage net de la politique publique qui en est la cause. Si l'on arrive à un coût net pour la combinaison de la politique publique et des marchés illégaux qu'elle entraîne, on abandonne la politique publique ; si, au contraire, on

obtient un avantage net, la politique publique est maintenue et les marchés qu'elle génère, considérés comme partie des coûts nécessaires à l'obtention de ces avantages. La plupart des coûts économiques des marchés illégaux appartiennent tout autant aux politiques publiques qui sont à l'origine de ceux-ci : coûts en ressources et autres coûts de la répression, coûts de productivité, recherche de rentes, violence, qualité réduite, mauvaise allocation de l'entrepreneuriat productif, perte de capital social (honnêteté, etc.), distorsion des données économiques, dynamique dangereuse. Parfois, les marchés illégaux fournissent l'avantage d'une protection contre les politiques publiques inefficaces. Évaluer scientifiquement tous ces coûts et ces avantages est scientifiquement impossible, pour des raisons autant théoriques que pratiques ; de fait, de telles évaluations sont introuvables.

La troisième option consisterait à ne rien faire, à laisser l'économie souterraine évoluer sans intervention. Avec l'augmentation des coûts actuels des marchés illégaux et les conséquences imprévisibles qui s'ensuivraient, cette option semble très risquée.

La dernière option en lice consisterait à supprimer ou modifier les politiques publiques qui ont suscité les marchés illégaux. Plusieurs économistes approuvent cette approche. Supprimer autant que possible les obstacles à l'échange est la seule solution qui prenne au sérieux à la fois la vision smithienne de l'échange et l'impossibilité de réaliser des analyses avantage-coût détaillées.

Introduction

Définitions

L'*économie souterraine*, que j'appellerai aussi « économie illégale » ou « marchés illégaux », est la partie de l'économie où des biens et services sont produits, échangés ou consommés en violation de la loi. Les activités concernées sont illégales soit parce que la loi interdit la production ou la consommation des biens ou services visés (comme dans le cas des drogues ou de certains services de prostitution), soit parce que des biens ou services légaux sont échangés dans des conditions illégales (des travaux de construction ou de rénovation par des entrepreneurs ou ouvriers sans permis, ou des biens autrement légaux qui sont passés en contrebande ou vendus illégalement). Les *marchés noirs* regroupent la première catégorie (biens ou services illégaux), alors que l'*économie parallèle* désigne la seconde (transactions concernant des biens et services légaux, notamment le travail, réalisées dans des conditions illégales).

Malgré une terminologie flottante dans la littérature économique (Sauvy 1984, Fortin *et al.* 1996), cette typologie n'est pas incohérente avec l'usage théorique et empirique.

On distingue deux sortes de marchés noirs. Dans les *marchés noirs improductifs*, aucune valeur nette n'est créée : les services de tueurs à gages ou le commerce de biens volés en fournissent des exemples. Dans les *marchés noirs productifs*, au contraire, l'acheteur et le vendeur adulte profitent tous deux de l'échange (ou croient qu'ils en profiteront), et ni eux ni aucune tierce partie n'ont intérêt à ce que les échanges soient interrompus — sinon par envie, par souci de rectitude morale ou par activisme paternaliste (« busybodyism » en anglais). C'est une entreprise controversée que de départager les activités qui relèvent des marchés noirs productifs et improductifs, mais la distinction est cohérente avec la théorie économique et se révèle utile pour l'analyse. Cette distinction repose nécessairement sur un jugement moral, mais je soutiendrai (dans la troisième section ci-dessous) que c'est un jugement moral minimal. Le présent cahier de recherche ne s'intéresse qu'aux marchés noirs productifs, comme la figure 1 l'indique.

La distinction entre marchés noirs productifs et improductifs est incorporée dans le concept de production et dans les comptes nationaux. En effet, les marchés noirs productifs font partie de la production telle que théoriquement définie dans les comptes natio-

Figure 1 Représentation schématique de l'économie souterraine

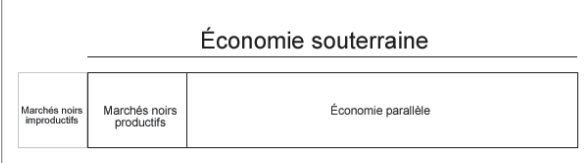
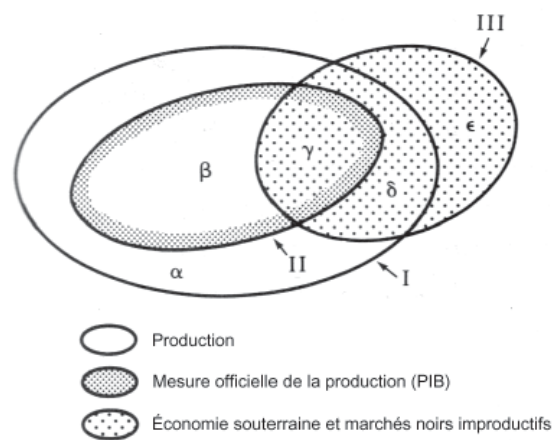


Figure 2 L'économie souterraine en regard d'autres concepts économiques



Source : Cowell (1990), p. 15.

naux, même si, en général, des problèmes statistiques les excluent des agrégats mesurés. Statistique Canada (Gervais 1974, p. 2) explique :

En principe, le PIB englobe toute la production, sans égard à sa légalité. En pratique, les activités illégales comme la vente de stupéfiants, bien que considérées comme productives au sens économique en ce qu'elles répondent à une demande exprimée sur le marché, sont exclues des statistiques officielles, car il n'existe aucun moyen de les mesurer avec un degré de certitude acceptable. Le PIB officiel renvoie donc, en gros, à la production légale. D'autres activités criminelles comme le vol ou l'extorsion constituent un transfert de richesse d'une personne ou d'un groupe à un autre. Elles ne sont pas productives et n'entrent pas du tout dans le PIB.

Légèrement différente, la typologie proposée par Cowell (1990)¹ et présentée à la figure 2, servira à mettre l'économie souterraine en contexte et nous permettra d'en préciser la définition. La frontière I sépare la production des activités qui n'en sont pas — par exemple, les transferts (y compris les dons) de choses déjà produites. La frontière II circonscrit la production

1. J'ai un peu modifié la terminologie de Cowell, qui était légèrement différente de celle que je propose ici.

telle qu'officiellement mesurée, soit le produit intérieur brut (PIB), que l'on appelle parfois « PIB officiel ». Le PIB diffère de la production parce qu'il exclut toute production non marchande et qu'il ignore une partie de l'économie souterraine. La production non marchande comprend, par exemple, ce qui se produit à l'intérieur de la famille, comme les repas. La frontière III englobe l'économie souterraine et les marchés noirs improductifs. Le sous-ensemble δ contient la partie de l'économie souterraine qui échappe aux statisticiens des comptes nationaux, de même que les marchés noirs productifs. Le sous-ensemble ε regroupe les marchés noirs improductifs. Ainsi, la région γ et δ constituent ce que, plus formellement, nous appellerons *l'économie souterraine*, soit *la production marchande de biens et services, légaux et illégaux, qui sont vendus ou achetés dans l'illégalité*. Cette définition est plus formelle en ce qu'elle épouse le concept de production des comptes nationaux, permettant de mieux comparer l'économie souterraine au PIB.

Mises en garde techniques

Quand on exprime la taille de l'économie souterraine comme proportion du PIB (officiel), c'est généralement comme le rapport de $\gamma + \delta$ à $\beta + \gamma$. Il faut être prudent en utilisant cette proportion, facilement trompeuse, puisque γ a déjà été mesuré et inclus dans le PIB officiel. Une statistique encore plus trompeuse, à éviter, consiste à diviser toutes les transactions dans l'économie souterraine par le PIB, lequel ne comprend que la valeur ajoutée².

Une mise en garde connexe se rapporte à la contrebande. Si la contrebande est bel et bien une composante de l'économie souterraine, il faut prendre soin de l'incorporer correctement dans celle-ci. Quand on compare l'économie souterraine au PIB, il faut parler de la valeur ajoutée dans l'économie souterraine et non pas du total des transactions. Supposons que le pain soit interdit au Canada (ou taxé à des taux très élevés) et que des marchés noirs apparaissent pour le pain produit aux États-Unis et importé ici en contrebande. Ce qui figurerait dans la *production* de l'économie souterraine à comparer au PIB ne serait que la valeur ajoutée dans l'industrie de la contrebande, soit

2. Le PIB ne contient que la valeur ajoutée, qui est égale aux revenus et, de manière équivalente, aux dépenses sur les biens et services finaux. Un exemple simple : dans la production du pain, ce qui entre dans le PIB est la valeur du pain vendu aux consommateurs, qui est égale à la valeur ajoutée par les producteurs de blé, les meuniers, les boulangers et les distributeurs, qui est à son tour égale aux revenus de ces producteurs. Si on additionne la valeur au marché du blé, la valeur au marché de la farine et la valeur au marché du pain, on obtient la valeur totale de toutes les transactions reliées à la production du pain, mais on compte deux fois le blé et la farine. Le PIB est conçu pour éviter ce double compte. Un exemple numérique est donné dans Lemieux (2006b). À propos des relations entre le PIB et le total des input et des output, voir Statistique Canada (1989).

les profits et autres revenus touchés dans la distribution du pain de contrebande. On ne peut comparer au PIB que la valeur ajoutée dans la production canadienne³ (y compris la distribution⁴).

Il convient également de distinguer économie souterraine et évasion fiscale (non-paiement intentionnel des impôts prévus par la loi). Si la loi exige que tous les revenus soient déclarés au fisc, y compris les revenus provenant de l'économie parallèle ou des marchés noirs⁵, il est permis de croire que les revenus illégaux sont rarement déclarés. Ces revenus illégaux seraient coextensifs à l'économie souterraine s'ils venaient exclusivement de la production. Cependant, l'évasion fiscale déborde notre définition formelle de l'économie souterraine : elle couvre des revenus qui ne viennent pas de la production (les gains en capital, par exemple). Autrement dit, la frontière de l'économie souterraine n'est pas la même selon que l'observateur est le percepteur fiscal ou le statisticien des comptes nationaux, et les deux perspectives produisent des mesures qui ne sont pas comparables. Le présent cahier de recherche s'intéresse à l'économie souterraine, pas à l'évasion fiscale en tant que telle, et adopte la perspective du statisticien.

Questions et synopsis

L'intérêt des économistes pour l'économie souterraine relève de plusieurs interrogations : 1) Quelles sont les causes de l'économie souterraine ? 2) Quelle est sa taille ? 3) Quelles conséquences entraîne-t-elle pour les politiques publiques et comment l'économiste peut-il se prononcer ? 4) Quelles sont les solutions ? Répondre à la dernière question suppose que l'on connaisse la réponse aux précédentes, car on doit connaître les causes, l'étendue et l'impact de l'économie souterraine avant de s'interroger sur des solutions éventuelles.

Je commencerai par examiner les causes de l'économie souterraine telles qu'analysées par la science économique (section 1). Je passerai ensuite en revue la littérature économique récente sur la mesure du phénomène (section 2). Les relations entre l'économie souterraine et les politiques publiques feront l'objet de la section 3, qui mettra l'accent sur les efforts de l'analyse économique pour éviter les jugements de valeur. Nous serons alors en mesure, dans la section 4, d'examiner quatre grandes approches pour régler les problèmes éventuels que pose l'économie souterraine. Une brève conclusion résumera l'analyse et ses implications.

3. Plus exactement : dans la production sur le territoire canadien.
4. Le concept économique de production incorpore la distribution.
5. L'Agence du revenu du Canada écrit « Les produits de la criminalité sont imposables au même titre que les revenus légitimes » (CRA 2006). Voir également le communiqué intitulé : « Un trafiquant de drogue reconnu coupable d'évasion fiscale sur des produits de la criminalité est condamné à une amende de 55 000 \$ » (CRA 2007).

1. Les causes

1.1 Diversité de l'économie souterraine

L'histoire révèle une grande variété de prohibitions et d'impôts qui provoquèrent la contrebande dans de nombreux domaines⁶ : les parfums, frappés de lourds impôts par le pharaon d'Égypte ; le café, interdit sous peine de mort par le sultan Amurat II au XV^e siècle ; le sel, après l'imposition de la gabelle, un impôt sur le sel, entre le début du XV^e siècle et la révolution de 1789 ; les allumettes, après que l'État français en eut fait un monopole en 1872 ; le sperme des taureaux français, interdit en Suisse entre 1960 et 1970 afin de protéger les vaches de race Simmental — et ce ne sont que des exemples. Des pamphlets, journaux et livres censurés ont traversé illégalement les frontières – des écrits des encyclopédistes imprimés en Suisse et passés en France en contrebande, au pamphlet de Victor Hugo, *Napoléon le Petit*, que l'auteur exilé envoya en France dissimulé dans un chargement de farine, en passant par *La Lanterne*, journal du polémiste Henri de Rochefort, expédié en France par la grâce d'un réseau de contrebandiers de tabac. Les contrebandiers étaient souvent vus comme des héros⁷ et levaient de vraies petites armées pour faire face aux agents de l'État.

L'alcool et le tabac ne sont que des exemples parmi d'autres dans l'histoire des marchés illégaux. Le tabac fut interdit en France en 1620, puis frappé de lourds impôts par Richelieu. Plusieurs autres dirigeants l'interdirent, notamment Jacques I^{er} d'Angleterre, le sultan turc Amurat IV, le shah de Perse (qui faisait couper la lèvre supérieure des fumeurs de pipe), et le tsar Michel de Russie. À propos du législateur du Connecticut, Tocqueville (1835, première partie, chapitre 2) écrit : « Quelquefois, enfin, l'ardeur réglementaire qui le possède le porte à s'occuper des soins les plus indignes de lui. C'est ainsi qu'on trouve dans le même code [1750] une loi qui prohibe l'usage du tabac ». Aux États-Unis, quatorze États et un territoire interdirent la vente et parfois la simple possession de tabac entre 1893 et 1909 ; d'autres prohibitions suivirent durant les années 1920. L'histoire se reproduisit, à plus grande échelle, avec la prohibition de l'alcool par un amendement à la Constitution américaine, entre janvier 1920 et décembre 1933, et la contrebande qui s'ensuivit (Dills et Miron 2003). Approvisionnés par les marchés noirs, ni les amateurs d'alcool ni les fumeurs ne disparurent.

6. Voir Sullum (1998), Besson (1989) et Sédillot (1985).

7. Le plus célèbre d'entre eux fut sans doute Louis Mandrin (1724-1755), que nous présente Besson (1989, p. 64-77).

La contrebande et les autres formes d'économie souterraine ne sont pas que des phénomènes historiques ; ils sont omniprésents dans l'économie contemporaine. Quelques exemples suffiront. Au cours du XX^e siècle, les drogues ont été graduellement interdites, à commencer par les opiacés et la cocaïne tôt dans le siècle, suivis du cannabis au milieu du siècle ; et la guerre aux consommateurs, aux producteurs et aux contrebandiers de drogue continue. Les marchés illégaux de l'alcool ont survécu dans plusieurs pays à cause des taxes prohibitives. La Gendarmerie royale du Canada (GRC 2002) inclut l'alcool parmi les principaux problèmes de contrebande et fait état de fabrication illégale. La contrebande ou l'emploi illégal d'essence et de mazout est endémique là où certains utilisateurs profitent de prix ou rabais spéciaux. En 2001-2002, les douanes britanniques ont détruit 30 usines de transformation et le gouvernement a mis en place de nouvelles mesures pour stopper la tendance, y compris l'établissement de distributeurs agréés pour les carburants à rabais (Bajada 2005, p. 238-239). De même, au Québec, un marché illégal s'est développé pour les carburants non colorés, permis exclusivement à certains utilisateurs ou pour certaines activités (agriculteurs, pêcheurs, chauffage domestique) ; en 2005-2006, les inspecteurs gouvernementaux ont émis 280 avis d'infraction (Boyer 2007). Les marchés illégaux comprennent aussi le jeu, la prostitution, certaines formes de pornographie, les prêts usuraires, et le « marché gris » des signaux de télévision par satellite qui sont interdits au Canada, mais s'achètent auprès de diffuseurs américains.

La contrebande du tabac est endémique dans les pays où le prix des cigarettes est assez élevé pour la justifier. Malgré de nouvelles mesures contre la contrebande, presque le quart des cigarettes consommées au Royaume-Uni en 2002-2003 étaient entrées illégalement dans le pays (Bajada 2005, p. 238). Au Canada, dans la foulée d'un accroissement continu des taxes provinciales et fédérales sur le tabac, la contrebande avait crû fortement au début des années 1990. Les recettes du gouvernement du Québec en provenance des taxes sur le tabac chutèrent de 61 % en dollars constants entre 1986-1987 et 1993-1994. En février 1994, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec (ainsi que, rapidement, tous les gouvernements provinciaux) réduisirent ces taxes de manière énergique — de 80 % au Québec. Mais les taxes ont augmenté de nouveau depuis et dépassent maintenant leur sommet du début des années 1990. Les recettes provinciales du tabac ont de nouveau commencé à chuter (Boyer 2007). Une enquête récente (CCFPT 2007) suggère que 30,5 % des cigarettes consommées au Québec sont illégales. Une cartouche de cigarettes se vend 10 dollars (ou moins) dans la réserve de Kahnawake, en comparaison de quelque 60 dollars

pour une cartouche légale grevée de toutes les taxes. La contrebande semble en croissance⁸.

L'économie souterraine n'est pas seulement constituée des marchés noirs et de la contrebande dans l'économie parallèle. Elle englobe également des services vendus « sous la table », notamment des services de travail pour les entreprises ou les ménages (dans la construction et la rénovation, par exemple). L'économie parallèle est en bonne partie composée de travail parallèle (aussi appelé « travail au noir », à ne pas confondre cependant avec ce que nous appelons les « marchés noirs ») : des travailleurs qui, sans avoir les autorisations réglementaires requises ni déclarer leurs revenus au fisc, produisent des biens et services qui sont en eux-mêmes tout à fait légaux.

Quelles sont les causes de toutes ces manifestations de l'économie souterraine? S'agit-il des mêmes causes, y a-t-il un dénominateur commun? On ne peut espérer circonscrire et résoudre le problème de l'économie souterraine sans en rechercher les causes. Fiorentini et Zamagni (1999a, p. xiii) notent qu'« une action effective, au niveau des institutions, contre les marchés illégaux et le crime organisé présuppose une connaissance approfondie des mécanismes et incitations qui sous-tendent ce domaine de l'activité humaine ».

1.2 Penchant pour l'échange

À la question des causes, on trouve une réponse dans la célèbre *Richesse des nations* (1776, livre 1, chapitre 2) d'Adam Smith. Smith voyait le fondement de la société moderne dans la division du travail, qui découlait elle-même « d'un certain penchant naturel à tous les hommes [...] qui les porte à trafiquer, à faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre »⁹. L'échange représente une dimension fondamentale des

relations humaines et occupe une place centrale dans la théorie économique. Chaque fois que leur penchant pour l'échange est contrarié, les individus cherchent à contourner la contrainte afin d'obtenir ce qu'ils perçoivent comme les avantages de l'échange. Autrement dit, quand des obstacles s'opposent à l'échange dans l'économie légale, les demandeurs et les offreurs vont souvent se réfugier dans l'économie souterraine.

1.3 Obstacles à l'échange

Quels sont les principaux obstacles à l'échange qui poussent les individus vers l'économie souterraine? La littérature théorique et empirique met en évidence les impôts, la réglementation, et les prohibitions.

Si l'impôt frappe le travail ou les achats, on obtient moins pour ses efforts ou pour son argent. Les individus affectés seront incités à réaliser leurs échanges, mais à éviter l'impôt, obtenant plus pour leur travail ou payant leurs achats moins cher. S'il existe des marchés illégaux qui le permettent, ils seront incités à y recourir. Les recherches empiriques pointent constamment vers les impôts, directs ou indirects, comme la cause principale de l'économie souterraine (Schneider et Enste 2000, p. 83). On estime qu'aux États-Unis, l'augmentation d'un point de pourcentage dans le taux marginal de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers ajoute 1,4 point de pourcentage à l'économie souterraine (Schneider et Enste 2000, p. 85). « On estime, écrivent Schneider et Enste (2000, p. 81), que les plus petites économies souterraines se trouvent dans les pays où le secteur public est le plus modeste (le Japon, les États-Unis et la Suisse) et où règne une morale fiscale assez forte ». La figure 3 montre la relation entre le fardeau fiscal¹⁰ et le rapport de l'économie souterraine au PIB. Les pays qui bénéficient d'un taux d'impôt en bas de la fourchette (aux alentours de 35 %) comme le Japon, les États-Unis et la Suisse se caractérisent par une économie souterraine qui représente environ 10 % du PIB officiel. Au contraire, les pays qui subissent un fardeau fiscal de plus de 65 % tendent à afficher une économie souterraine de plus de 15 % du PIB (en Scandinavie, par exemple). Avec un fardeau fiscal de plus de 45 % au Canada, l'économie souterraine est d'environ 15 % du PIB¹¹. Le fardeau fiscal explique 34 % de la variance de l'économie souterraine. La fiscalité n'influence pas seulement l'allocation du travail entre l'économie souterraine et l'économie officielle, mais aussi les achats de biens et services par les consommateurs. Par exemple, l'expérience new-

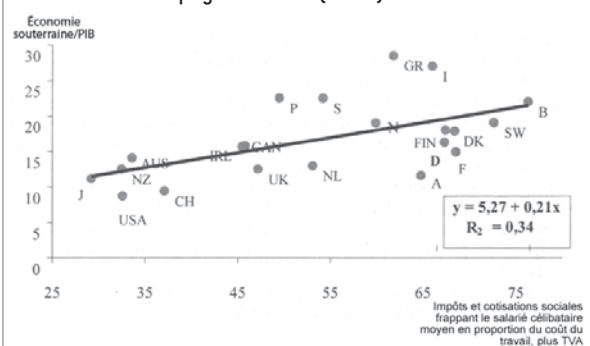
8. Plusieurs articles de journaux abondent dans ce sens ; voir, par exemple, McLaughlin (2007), Croteau (2007), Presse canadienne (2007a), et Sudbury Star (2007).

9. Lisons le passage en entier : « Cette division du travail, de laquelle découlent tant d'avantages, ne doit pas être regardée dans son origine comme l'effet d'une sagesse humaine qui ait prévu et qui ait eu pour but cette opulence générale qui en est le résultat ; elle est la conséquence nécessaire, quoique lente et graduelle, d'un certain penchant naturel à tous les hommes, qui ne se proposent pas des vues d'utilité aussi étendues : c'est le penchant qui les porte à trafiquer, à faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre. Il n'est pas dans notre sujet d'examiner si ce penchant est un de ces premiers principes de la nature humaine dont on ne peut pas rendre compte, ou bien, comme cela paraît plus probable, s'il est une conséquence nécessaire de l'usage de la raison et de la parole. Il est commun à tous les hommes, et on ne l'aperçoit dans aucune autre espèce d'animaux, pour lesquels ce genre de contrat est aussi inconnu que tous les autres. Deux lévriers qui courent le même lièvre ont quelquefois l'air d'agir de concert. Chacun d'eux renvoie le gibier vers son compagnon ou bien tâche de le saisir au passage quand il le lui renvoie. Ce n'est toutefois l'effet d'aucune convention entre ces animaux, mais seulement du concours accidentel de leurs passions vers un même objet. On n'a jamais vu de chien faire de propos délibéré l'échange d'un os avec un autre chien. On n'a jamais vu d'animal chercher à faire entendre à un autre par sa voix ou ses gestes : *Ceci est à moi, cela est à toi ; je te donnerai l'un pour l'autre.* » (Smith 1776, p. 18-19)

10. Calculé comme les impôts sur le revenu et la masse salariale (y compris les contributions sociales nominale à la charge de l'employeur) en pourcentage du coût du travail dans le cas du salarié célibataire moyen, plus les taxes sur la valeur ajoutée.

11. Dans la section 2, je soutiendrai que ces estimations de l'économie souterraine transmettent un portrait exagéré du phénomène.

Figure 3 Fardeau fiscal et économie souterraine dans les pays de l'OCDE (2003)



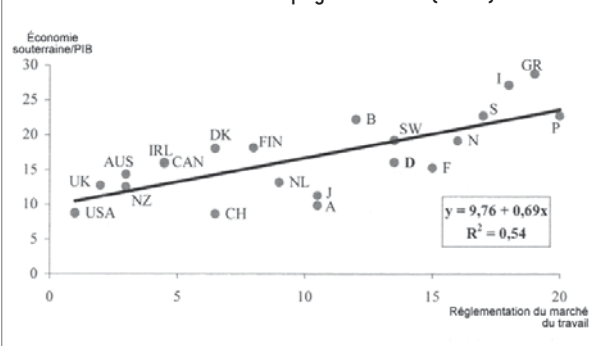
Source : Enste (2005), p. 130.

Yorkaise montre que l'augmentation de la taxe sur les cigarettes, toutes autres choses étant égales par ailleurs, stimule le développement des marchés illégaux : l'augmentation de la taxe de 2002 a été rapidement suivie d'une chute de 50 % dans les ventes des cigarettes taxées (Fleener 2003 ; voir aussi Shelley *et al.* 2007).

Comme facteur du développement de l'économie souterraine, le fardeau fiscal inclut le taux effectif d'impôt des assistés sociaux. Schneider et Enste (2000, p. 86) observent : « Le régime d'aide sociale transmet aux bénéficiaires une forte désincitation au travail dans l'économie officielle puisque leur taux marginal effectif d'impôt approche souvent les 100 % ». Autrement dit, les assistés sociaux sont fortement incités à travailler dans l'économie souterraine. L'étude empirique de Lemieux *et al.* (1994) tend à appuyer cette conclusion.

On s'entend généralement sur le fait que la réglementation constitue une autre cause majeure de l'économie souterraine : « Quant aux conséquences de la réglementation sur la croissance des marchés illégaux ou irréguliers [parallèles], écrivent Fiorentini et Zamagni (1999a, p. xiv-xv), tout un corpus de recherche souligne l'importance de la corrélation positive entre les deux phénomènes ». Tout comme les impôts, la réglementation, notamment celle du marché du travail, augmente le coût du travail dans l'économie légale (Schneider et Enste 2000, p. 86) et réduit ainsi la demande de travail et le revenu disponible des travailleurs. Devant l'alternative de salaires plus faibles ou du chômage, des travailleurs céderont à la tentation de l'économie souterraine. Une analyse économétrique de 21 pays de l'OCDE à l'aide d'un indice des réglementations du marché du travail le confirme : « 54 % de la variance dans la taille des économies souterraines s'explique par la réglementation du marché du travail » (Enste 2005, p. 131, voir figure 4). Les pays caractérisés par une réglementation du travail moins sévère comme les États-Unis et le Royaume-Uni affichent généralement une économie souterraine de quelque 10 % du PIB, tandis que les pays très réglementés (l'Islande et la Grèce, par

Figure 4 Réglementation du marché du travail et économie souterraine dans les pays de l'OCDE (1999)



Source : Enste (2005), p. 130.

exemple) se situent aux environs de 25 % ; le Canada est au milieu. Les autres formes de réglementation économique ou sociale (normes, contrôle des importations, etc.) ont vraisemblablement un impact semblable sur l'économie souterraine.

Les prohibitions constituent un autre facteur causal de l'économie souterraine. La prohibition n'est qu'un des deux extrêmes sur l'éventail de la réglementation (ou de la fiscalité), l'autre extrême représentant une réglementation (ou un impôt) nulle. Une réglementation très sévère ou un impôt très élevé auront vraisemblablement le même effet qu'une prohibition en bonne et due forme. On s'attendra ainsi à ce qu'une (vraie) prohibition ait un impact analogue, mais plus fort que les impôts ou réglementations ordinaires. Bien que les interdictions de travail existent dans des conditions déterminées (dans l'industrie de la construction ou dans les ateliers fermés, par exemple), le concept de prohibition est surtout pertinent en ce qui concerne les biens et services de consommation. L'analyse économique suggère qu'une prohibition nuit aux consommateurs des biens interdits, au moins si on prend au sérieux l'idée que l'individu sait mieux qu'un observateur extérieur ce qui est bon pour lui-même. La prohibition crée des occasions de profits qui génèrent des marchés illégaux afin de satisfaire la demande des consommateurs¹².

Quels effets l'imposition d'obstacles à l'échange entraîne-t-elle sur l'offre, la demande et les prix ? Pour les biens visés, on s'attendra à une augmentation du coût marginal de production, une réduction de l'offre, une augmentation du prix et une diminution de la quantité demandée. Des marchés illégaux en résulteront. Sur ces marchés, les prix seront généralement plus élevés à cause des risques que courent les offreurs. C'est ainsi que le prix de la cocaïne sur les marchés noirs atteint deux à quatre fois le prix du marché légal (pour la

12. À propos de l'économie de la prohibition, voir Thornton (1991).

cocaïne utilisée dans les médicaments et en recherche) (Miron 2003)¹³.

Il est possible que l'impact sur la consommation de l'imposition d'obstacles à l'échange soit atténué ou neutralisé par des facteurs qui agissent dans l'autre sens. Les politiques publiques prohibitionnistes pourraient avoir un effet de fruit défendu et provoquer une augmentation de la demande qui neutraliserait, en tout ou en partie, la baisse de la quantité demandée. Par contre, l'effet fruit défendu est susceptible d'être lui-même contredit par la stigmatisation ou « dénormalisation » des consommateurs, ce qui tend à réduire la demande. De manière générale, il est prudent de supposer que, au moins à court terme, les préférences individuelles et la demande sont stables. D'une politique publique qui interdit, réglemente ou taxe un produit, on s'attendra donc qu'elle produise une réduction de l'offre et de la consommation.

On s'attendra ainsi à ce que la prohibition des drogues réduise leur consommation. Pourquoi alors la prévalence du cannabis est-elle moins élevée aux Pays-Bas (6,1 %) que, disons, au Canada (16,8 %) ou aux États-Unis (12,6 %), alors que cette drogue n'est pas aussi strictement prohibée dans le plat pays¹⁴? On peut imaginer plusieurs raisons qui n'ont pas de rapport avec le degré de prohibition et les prix qui en découlent. La principale raison relève éventuellement des préférences variées (la « culture ») des consommateurs de différents groupes sociaux dans divers pays. Que ce facteur soit vraisemblablement en cause expliquerait pourquoi la cocaïne, même si elle n'est pas traitée de manière aussi libérale, est également moins consommée aux Pays-Bas (prévalence de 1,1 %) qu'au Canada (2,3 %) et aux États-Unis (12,6 %). Notons également que la prévalence du

cannabis est plus faible dans plusieurs pays moins libéraux qu'elle ne l'est aux Pays-Bas. Enfin, la prévalence est une mesure très insatisfaisante de la consommation. Par conséquent, *toutes choses étant égales par ailleurs*, on s'attendra à ce qu'une prohibition plus étanche entraîne un prix plus élevé et une quantité demandée plus faible. Par contre, il est vraisemblable que certains coûts sociaux de la drogue (notamment la violence) soient atténués par la libéralisation¹⁵.

Infléchir l'entrepreneuriat vers des activités moins productives, voire improductives, représente un autre effet, moins visible celui-là, des politiques publiques qui imposent des obstacles à l'échange. Des théoriciens de l'économie proposent des arguments persuasifs voulant que, quand l'entrepreneuriat dans des activités économiques productives n'est pas récompensé — et à plus forte raison quand il est puni —, les entrepreneurs se dirigent alors vers des activités improductives¹⁶. À l'appui de la thèse, on cite la flopée d'inventions survenues en Chine au début du second millénaire (la roue à aubes, le papier, la poudre à canon, peut-être le compas) qui ne réussit pourtant pas à susciter le développement économique : les gens à l'esprit entrepreneurial s'activaient plutôt à entrer et à progresser dans la puissante bureaucratie d'État, seul domaine où leurs talents étaient récompensés (Baumol 1990, p. 36-37). De même, les politiques publiques contemporaines qui opposent des obstacles à l'échange auraient pour effet de détourner des activités entrepreneuriales vers les marchés illégaux, voire vers le crime. On oublie facilement cette conséquence éventuelle des obstacles dressés devant l'échange, soit une mauvaise allocation des ressources entrepreneuriales.

13. On verra plus loin (section 3.1) comment d'autres facteurs, qui ont trait au fonctionnement des marchés illégaux, peuvent pousser les prix illégaux au-dessous des prix légaux, comme on l'observe actuellement dans le marché des cigarettes.

14. Les données sur la consommation proviennent de l'ONU (2007). La prévalence se définit comme le pourcentage de personnes qui ont consommé la drogue au moins une fois durant les douze mois précédant l'enquête. Les conditions légales du cannabis et des autres drogues aux Pays-Bas sont exposées dans Dolin (2001).

15. Ce qui ne signifie pas qu'ils soient nuls : par exemple, les coûts de l'alcool en termes de soins de santé, de criminalité et d'accidents sont imposants, et beaucoup plus élevés que ceux du tabac (voir Manning *et al.* 1991).

16. Baumol (1990). Voir aussi Brenner (1987).

2. Mesure et taille

2.1 Méthodes d'estimation

L'économie souterraine est composée des marchés où les services de travail sont échangés sous la table, où des biens légaux sont échangés illégalement, et où des biens illégaux sont offerts aux consommateurs. Dissimulés par leur nature même, les marchés illégaux (et notamment les marchés noirs) ne sont pas faciles à observer et à mesurer. Les économistes ont développé un certain nombre de méthodes pour mesurer le niveau global de l'économie souterraine et les ont appliquées à plusieurs pays. En résumé, ces méthodes sont les suivantes¹⁷.

Méthodes directes — Les méthodes directes recourent à des enquêtes auprès des participants des marchés illégaux, ou encore extrapolent les différences entre les revenus déclarés et les vérifications fiscales.

Divergences dans les statistiques officielles — Comme, dans les comptes nationaux, le total des revenus doit équilibrer les dépenses finales, tout excès de celles-ci sur ceux-là peut fournir une indication de la taille de l'économie souterraine. De même, on peut se servir de toute diminution dans le taux de participation de la main-d'œuvre pour estimer la croissance de l'économie souterraine.

Méthodes monétaires — La monnaie et surtout les espèces sont nécessaires aux transactions souterraines. Si l'offre de monnaie croît davantage que ce que semble justifier le niveau officiel des transactions, la différence servira à estimer la valeur des transactions souterraines. De manière analogue, on peut se fonder sur la partie de la demande d'espèces dont ne rendent pas compte des facteurs comme les transactions connues, les taux d'intérêt et le revenu par habitant.

Méthode de l'électricité — Si l'on admet qu'il existe une proportion plus ou moins constante entre l'activité économique globale et l'utilisation d'électricité, on peut estimer la croissance de l'économie souterraine en prenant la différence entre la croissance du PIB officiel et la croissance de la production qui correspondrait à l'augmentation de la consommation d'électricité.

Méthode MIMIC¹⁸ — Plus complexe, cette approche économétrique incorpore plusieurs causes de l'économie souterraine et mesure plusieurs de ses indicateurs (participation de la population active, monnaie, etc.). On construit un modèle qui donne un indice de

l'évolution de l'économie souterraine. Pour traduire les résultats en proportions du PIB, on recourt aux méthodes monétaires.

Les diverses méthodes produisent souvent des résultats très différents. Par exemple, l'emploi de cinq méthodes différentes, entre 1986 et 1990, pour mesurer l'économie souterraine du Canada a donné des estimations variant entre 1,4 % et 21,2 % de l'économie officielle. La variation correspondante (avec un plus petit nombre de méthodes différentes) était de 11,3 % à 31,4 % en Allemagne et de 9,7 % à 13,2 % en Grande-Bretagne (Schneider et Enste 2000, p. 106).

2.2 Estimations

À l'aide de la méthode MIMIC combinée à une approche par la demande de monnaie, Schneider et Bajada (2005) ont estimé la taille de l'économie souterraine dans 21 pays de l'OCDE pour 2002-2003. Selon ces auteurs, elle va de 8,4 % du PIB officiel aux États-Unis à 28,2 % en Grèce, le Canada se situant à 15,2 %, proche de la moyenne de 16,3 % (*ibid.*, p. 85).

Tedds (2005, p. 164-165) a compilé les estimations de la taille de l'économie souterraine canadienne effectuées depuis 1976. En pourcentage du PIB officiel, elles varient de 1,4 % à 100 %, à cause de différences à la fois dans la définition de l'économie souterraine et dans les méthodes de mesure. Tedds (2005, p. 168-169) lui-même, qui utilise un modèle MIMIC et adopte le point de vue du fisc (mesurant les revenus non déclarés), calcule que l'économie souterraine a crû de 7,5 % du PIB en 1976 à 15,3 % en 2001. La croissance a été à peu près ininterrompue depuis le début des années quatre-vingt, avec un bond après l'imposition de la TPS en 1991. Plusieurs études fondées sur une définition semblable de l'économie souterraine suggèrent un rapport d'environ 15 % au milieu des années 1990 (Tedds 2005, p. 163). On trouve cependant deux estimations crédibles qui sont beaucoup plus faibles. Il y a d'abord celle de Statistique Canada qui, pour l'année 1992 (dernière année disponible), calcule, avec une définition de l'économie souterraine proche de la nôtre, une proportion de 5,2 % au PIB (Gervais 1994). Ensuite, Fortin *et al.* (1996), qui s'appuient sur une méthode d'enquête et se placent du point de vue du fisc, obtiennent une estimation encore plus faible pour le Québec, soit de 2,0 % à 2,6 % (pour l'année 1993).

Il y a plusieurs raisons pour exercer une grande prudence devant les estimations élevées. Premièrement, elles dépendent souvent de méthodes monétaires controversées : elles posent une vélocité constante de la monnaie ou une demande constante d'espèces ou de monnaie, ce qui ne semble pas réaliste étant donné les innovations financières comme les cartes de débit (Fortin 1996, p. 10-13). Deuxièmement, les estimations

17. Selon Schneider et Enste (2000). Voir également Giles et Tedds (2002).

18. L'acronyme vient de "Multiple Indicators Multiple Causes".

élevées s'intéressent à l'évasion fiscale plutôt qu'à la production seulement, ce qui crée un éventuel biais à la hausse. Troisièmement, ces estimations ne semblent pas très crédibles : Fortin *et al.* (1996, p. 98) calculent que, si l'économie souterraine du Québec représentait 15 % du PIB provincial, il s'ensuivrait qu'un ménage dépenserait en moyenne 9 500 dollars par année sur des biens et services de l'économie souterraine. Enfin, comme le note Tedds (2005, p. 158-159) lui-même, les estimations élevées donnent souvent le rapport du total des transactions au PIB, alors que le dénominateur ne contient que la valeur ajoutée. Ces raisons jettent également des doutes sur plusieurs estimations internationales.

Selon Statistique Canada (Gervais 1994, Smith 1994), l'économie parallèle équivaut (en 1992) à 4,2 % du PIB et les marchés noirs productifs à 1 %, pour un total de 5,2 %. Cette estimation modeste constituerait une « limite supérieure, basée sur des hypothèses extrêmes », et « ne doit pas être considérée comme la vraie dimension de l'économie souterraine au Canada » (Gervais 1994, p. 59).

L'estimation de 4,2 % a été calculée comme suit¹⁹. En examinant le PIB du côté des dépenses, Statistique Canada a montré comment, étant donné des hypothèses raisonnables, il est difficile de croire que le calcul du PIB officiel ait pu manquer, dans l'économie parallèle, plus de 2,7 % des dépenses. Dans plusieurs composantes importantes des dépenses, comme les dépenses publiques (22 % du PIB) ou l'investissement des entreprises (10 % du PIB), les activités souterraines sont certainement rares puisque, dans ces domaines, tout est relativement transparent et soumis à de nombreux contrôles. La construction résidentielle (y compris les modifications et améliorations) est un bon candidat pour l'économie parallèle, mais le secteur au complet ne compte que pour 5 % du PIB de sorte que, même à supposer que l'équivalent de 15 % de la valeur ajoutée ait été raté, on ajouterait moins de 1 % au PIB officiel. Les dépenses personnelles de consommation équivalent à 60 % du PIB mais quelque 45 % d'entre elles peuvent difficilement se faire dans l'économie souterraine : véhicules neufs, électricité, gaz naturel, carburant et combustible, transport aérien, service d'eau, soins médicaux et hospitaliers, communications, câblodistribution, transport urbain, billets de loterie provinciale, services financiers et services fournis par les organismes à but non lucratif, etc. Une autre portion des dépenses personnelles de consommation, équivalente à 49 % de celles-ci, va à des biens et services souvent produits par de petites entreprises, mais même si l'on suppose que celles-ci dissimulent entre 15 % (dans le commerce de détail et le taxi) et 25 % (dans la vente directe et certaines entreprises de

services) de leurs recettes brutes, Statistique Canada calcule une sous-estimation possible du PIB de seulement 1,6 %. Enfin, les quelques secteurs qui restent sont probablement très présents dans l'économie souterraine, mais ils ne font que 4 % du PIB (y compris l'alcool et le tabac, mais également les services domestiques et ménagers et quelques autres services). Même en supposant que 14 % du PIB officiel n'est pas mesuré dans ces secteurs, on n'obtient qu'une sous-estimation de 0,6 % du PIB. En additionnant tous les pourcentages de ce genre, on arrive à la limite supérieure estimée de 3,5 % pour le rapport de la production parallèle ratée au PIB officiel. À ces 3,5 %, Statistique Canada ajoute 1,7 %, que l'organisme estime être la partie du PIB officiel qui incorpore déjà de la valeur ajoutée dans l'économie souterraine. D'où l'estimation de 4,2 % du PIB officiel pour l'économie parallèle.

Plusieurs raisons expliquent pourquoi une partie de l'économie souterraine est déjà incorporée dans la mesure officielle du PIB. Les statisticiens essaient bel et bien de compter les activités parallèles de production — dans le cas de la contrebande de tabac, par exemple. Ensuite, l'expérience a démontré que les consommateurs déclarent une partie de leurs dépenses souterraines à Statistique Canada (Fortin 1996, p. 16). Une autre raison est que la structure des comptes nationaux permet des vérifications croisées qui assurent la cohérence des données et réduit le risque de manquer des parties importantes de l'économie.

Statistique Canada (Gervais 1994) évalue à 1 % du PIB officiel la part des marchés noirs productifs au Canada²⁰. En additionnant cette estimation à celle de l'économie parallèle (4,2 %), on arrive à l'estimation de 5,2 % pour l'ensemble de l'économie souterraine. Le 1 % de marchés noirs inclut les drogues (peut-être 0,5 % du PIB) et la prostitution (0,4 %) (Gervais 1994, p. 2-3)²¹.

L'estimation de Fortin *et al.* (1996), qui veut que l'économie souterraine équivaille à 1,6 %-2,0 % du PIB québécois, est en deçà même de celle de Statistique Canada. Les deux estimations, sans être strictement comparables, ne sont quand même pas contradictoires. Elles ne sont pas strictement comparables puisque leur point de vue est différent : Fortin *et al.* se placent du point de vue du fisc et évaluent les revenus non déclarés. Mais les deux estimations ne diffèrent pas autant qu'il n'y paraît à première vue : l'estimation de Fortin *et al.* devrait être comparée à 3,7 % dans l'estimation de Statistique Canada, c'est-à-dire aux 5,2 % moins les 1,5 % déjà inclus dans le PIB officiel²², ce qui réduit la différence apparente entre les deux estimations.

19. Données de base pour 1992 ; voir notamment Smith (2006), tableaux 4 et 5.

20. Tedds (2005, p. 171) et Giles et Tedds (2002, pp. 88-92) soutiennent qu'il s'agit d'une sous-estimation.

21. Il faut se rappeler que le tabac et l'alcool produits ou vendus illégalement font partie de l'économie parallèle et non des marchés noirs, puisque leur consommation et leur production sont légales à certaines conditions.

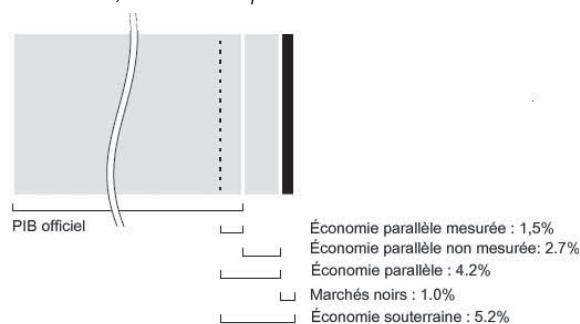
22. Bernard Fortin, correspondance particulière, 8 août 2007.

En résumé, l'économie souterraine semble être relativement limitée au Canada — en tout cas, moins importante que les fortes estimations qui ont circulé. Présentée comme un maximum pour 1992, l'estimation de Statistique Canada (volet A de la figure 5) peut sans doute servir comme estimation prudente pour aujourd'hui, ne serait-ce que parce que l'économie souterraine a probablement crû depuis : les estimations de Tedds (2005, p. 169) suggèrent qu'entre le début des années 1990 et le début de la décennie actuelle, le ratio aurait pu augmenter de 15 %-20 %. C'est pourquoi le volet B de la figure 5 évalue la taille de l'économie souterraine en 2006 au moyen d'une simple extrapolation de l'estimation de Statistique Canada.

Bien que faible en comparaison de la production officielle, l'économie souterraine a tout de même un poids absolu important. L'extrapolation signifie qu'elle représenterait 75 milliards \$ en valeur ajoutée (et en revenus). Pour mettre cette donnée en perspective, il s'agit de 27 % de plus que le budget du gouvernement du Québec. Des 75 milliards \$, 22 milliards \$ seraient déjà incorporés dans les statistiques officielles des comptes nationaux, alors que 39 milliards \$ représenteraient la partie cachée et non mesurée de l'économie irrégulière (laquelle fait 61 milliards \$ au total). Le reste de l'économie souterraine, soit 14 milliards \$, est constitué de marchés noirs (productifs).

Figure 5 Estimation de l'économie souterraine au Canada

Volet A: 1992, selon Statistique Canada*



* La terminologie a été modifiée pour être conforme à celle employée dans ce cahier de recherche.

Source: Gervais (1994), p. 56.

Volet B: Extrapolation en 2006

	Milliards de dollars	Proportion du PIB
PIB officiel	1 446	
Économie parallèle déjà incorporée dans le PIB	22	1,5%
Économie parallèle non mesurée	39	2,7%
Économie parallèle totale	61	4,2%
Marchés noirs	14	1,0%
Économie souterraine	75	5,2%

Source: Volet A et texte.

3. L'économie souterraine, les politiques publiques et l'éthique

3.1 Impact de l'économie souterraine sur les politiques publiques

Même si l'économie souterraine est relativement modeste, son impact sur les politiques publiques est multiforme, impossible à ignorer, et il a fait l'objet de nombreux débats parmi les économistes et les non-économistes.

On critique souvent l'économie souterraine du point de vue de l'évasion fiscale. L'économie souterraine, dit-on, réduit les recettes de l'État, ce qui entraîne soit une réduction des services publics, soit une augmentation des impôts des autres contribuables, obligés de compenser le manque à gagner. En retour, l'augmentation des impôts stimulerait l'économie souterraine dans une sorte de cercle vicieux (Schneider et Enste, p. 87-88). Cependant, il ne s'agit pas là d'un coût social attribuable à l'économie souterraine, si on prend le terme « coût » dans son sens économique de « coût d'opportunité », c'est-à-dire de pertes de possibilités de consommation ou, plus généralement, de pertes d'utilité (le terme économique pour « satisfaction »). Les impôts ne sont qu'un transfert de la part des contribuables vers les bénéficiaires des dépenses publiques. Des recettes fiscales réduites constituent simplement un transfert dans l'autre sens : des bénéficiaires des dépenses de l'État vers les contribuables. Ce que l'un perd, l'autre le gagne, et il n'y a pas de coût net²³.

Un autre type de coût souvent attribué à l'économie souterraine est qu'elle neutralise, au moins en partie, les politiques publiques qui lui ont donné naissance et que, par conséquent, elle réduit les avantages de ces politiques. Comment les marchés illégaux contredisent ou neutralisent ainsi les politiques publiques apparaît clairement quand on considère un bien ou service dont le prix augmente à la suite de l'imposition d'un obstacle à l'échange comme un impôt, une taxe ou une exigence réglementaire. Le marché illégal qui se développe atténue la réduction de l'offre, l'augmentation du prix et la baisse de la consommation. Comme nous l'avons vu, les prix des marchés illégaux seront souvent plus élevés que les prix légaux à cause des risques de saisies, d'amendes et d'emprisonnement qui augmentent les coûts des offreurs. Si le crime organisé

est impliqué, le monopole ou le cartel qui s'ensuit éventuellement réduira l'offre et poussera encore davantage le prix à la hausse.

Cependant, il y a des facteurs qui agissent dans l'autre sens. Dans les marchés illégaux, la production bénéficie de la réduction d'autres coûts de production : il n'y a pas (ou moins) d'impôts à payer et on n'a pas à respecter un grand nombre de règlements relatifs à l'environnement, à la santé, à la sécurité et au travail. Miron (2003, p. 20-22) estime le coût de ces réglementations à environ 40 % du prix des biens légaux. En y ajoutant 10 % pour les frais de publicité qu'évitent les producteurs de l'économie souterraine, Miron estime que produire dans l'économie légale double plus ou moins le prix d'un bien ou, autrement dit, que le producteur illégal épargne la moitié des coûts de production. Ainsi, il est possible que les coûts de production et le prix d'un bien soient plus bas dans un marché illégal que dans un marché légal. Il n'est donc pas impossible que les marchés illégaux fassent plus qu'annuler l'impact sur la consommation d'une politique publique qui taxe, réglemente ou interdit un produit (si les efforts pour faire observer la loi n'imposent pas de coûts trop élevés aux exploitants illégaux). À la lumière de ces considérations, le fait que la Prohibition américaine ne réduisit la consommation que de 10 % à 20 % (Dills et Miron 2003) devient compréhensible. Mais notons bien que la consommation a quand même été réduite, comme l'analyse économique tend à le prévoir. De toute manière, il est certain que les marchés illégaux, à tout le moins, augmentent la consommation en comparaison à ce qu'elle aurait été en leur absence (étant donné l'existence des obstacles à l'échange imposés par les politiques publiques).

3.2 La morale et l'économie

On ne peut simplement postuler que les politiques publiques sont « bonnes » et que les marchés illégaux sont « mauvais ». « Bon » ou « mauvais » et « bien » ou « mal » sont des notions éthiques. L'économiste essaie d'étudier l'économie souterraine, comme n'importe quel autre phénomène, sans poser de jugement moral — ou « jugement de valeur » ou « jugement normatif », comme on dit souvent. C'est là un point important, mais qui est souvent négligé par les conseillers politiques et même par les économistes parmi eux, tentés qu'ils sont, dans le feu de l'action, de supposer qu'ils peuvent maximiser la taille du gâteau en évitant toute considération de redistribution et, donc, tout jugement de valeur.

À partir des années 1930 et 1940, l'économie du bien-être a démontré que cet espoir est vain, que toute politique publique, y compris le laissez-faire (c'est-à-dire la décision de ne pas imposer de politique), entraîne

23. Si l'on néglige la « perte sèche » de la fiscalité.

des conséquences sur la répartition du revenu, favorise certains individus et nuit à d'autres (Lemieux 2006a). Or, il n'y a aucune méthode scientifique qui permette de peser l'utilité gagnée par un individu contre l'utilité perdue par un autre. Au bout du compte, toute politique publique exige des jugements de valeur concernant les individus plus ou moins méritoires — ceux qui paieront plus ou moins d'impôt, qui recevront plus ou moins de subventions, qui verront leurs préférences de consommateurs niées ou encouragées, etc. En termes techniques, toute redistribution d'argent ou d'utilité requiert que l'on pose une « fonction de bien-être social » qui mette en balance l'utilité des différents individus²⁴. Il s'ensuit que l'économiste qui propose une politique publique incorpore des jugements de valeur dans ses recommandations. Une approche scientifique des politiques publiques exige, au minimum, d'identifier explicitement de tels jugements de valeur, à défaut de quoi le conseiller politique pose des jugements de valeur implicites : comme M. Jourdain faisait de la prose à son insu, le conseiller fait de la philosophie à l'aveugle.

Non seulement l'économiste prendra-t-il soin de formuler explicitement les jugements de valeur sous-jacents à ses recommandations de politique publique, mais il voudra probablement aussi les minimiser. Moins il y a de contenu moral dans ses recommandations, plus elles seront scientifiques.

À quoi peut bien ressembler un jugement de valeur minimal? Je suggère que la théorie d'Adam Smith et son développement dans la science économique moderne aident à répondre à la question. Quand deux individus échangent, que ce soit dans des marchés légaux ou illégaux, l'économiste présume généralement qu'ils démontrent ainsi qu'ils en profitent tous les deux (ou croient qu'ils profitent). Que soient satisfaites les préférences des individus selon l'évaluation de chacun semblerait constituer le genre de jugement de valeur minimal que nous recherchons. Dans une perspective smithienne, on dirait que l'économie souterraine est aussi productive que l'économie légale. Si une politique publique interdit un échange, l'acheteur et le vendeur souhaiteront toujours le conclure. Le crime que constitue l'échange n'a pas de victime, c'est un crime sans victime, ce qui revient justement à dire que l'échange est productif. Cette approche suppose qu'aucune tierce partie n'est défavorisée, qu'il n'y a pas d'« externalité », sauf pour les concurrents qui auraient souhaité vendre à plus cher ou acheter à moins cher. L'argument des externalités a une longue tradition en économie, mais il n'est pas facile à manipuler (Buchanan et Stubblebine 1962), ne serait-ce que parce que, sans doute, les coûts imposés aux victimes d'une

externalité doivent être comparés avec les avantages créés par l'échange lui-même²⁵.

Certains économistes, comme Tanzi (2000, p. 202), défendent une autre position, soutenant que « les activités criminelles ou illégales produisent un output qui, par définition, ne contribue pas au bien-être social et ne devrait donc pas être inclus dans les comptes nationaux ». Une véritable boîte de Pandore s'ouvre alors. Devrait-on, dans les pays totalitaires, exclure du PIB l'échange sur les marchés noirs de livres interdits? Est-il « bien » que l'État chinois poursuive un citoyen soupçonné de contrebande d'huile végétale, de caoutchouc, d'automobiles, de cigarettes, d'appareils électriques, et de pétrole brut, « créant ainsi des distorsions dans [...] la politique globale de l'énergie » (Lawrence 2000)?

La plupart des économistes se rangeraient probablement derrière Schelling (1967, p. 360) pour considérer comme productifs la plupart des marchés noirs :

J'ai insisté sur une différence entre les crimes de marché noir et la plupart des autres crimes, comme le banditisme et le vol qualifié : les premiers sont des « crimes » seulement parce que nous avons légiféré contre les produits que les marchés noirs rendent disponibles. Nous isolons certains biens et services comme étant nocifs ou relevant du péché pour des raisons d'histoire et de tradition, et pour d'autres raisons, nous interdisons la drogue mais pas le tabac, le jeu dans les casinos mais pas à la Bourse, le sexe en dehors du mariage mais pas la gourmandise, les histoires érotiques mais pas les romans mystère. Nous faisons cela pour des raisons qui ne sont pas celles qui justifient les lois contre le vol qualifié et l'évasion fiscale.

Il faut tracer la ligne quelque part. Je crois que l'analyse économique la trace aussi loin que possible du penchant pour l'échange d'Adam Smith. On peut facilement défendre la nécessité d'économiser sur l'éthique (Lemieux 2006a) et de n'avoir recours à des jugements de valeur que quand, manifestement, un crime frappe un tiers innocent. Le vol en fournit un bon exemple. La victime d'un vol perd davantage que n'y gagne le voleur : ce dernier doit utiliser des ressources (transport, outils, temps) dans la commission de son crime ; la concurrence parmi les voleurs fait que le voleur marginal (le moins efficace) ne gagne pratiquement pas plus qu'il ne gagnerait dans une occupation légitime ; enfin, les victimes potentielles utilisent des ressources pour se protéger (serrures, systèmes d'alarme, armes), ce qui représente également un coût réel (Friedman 1990, p. 565-569). Les

24. Voir les références à la littérature scientifique dans Lemieux (2006a).

25. Je passe ici sous silence plusieurs problèmes qu'il vaut la peine de débattre — et qui ont été largement débattus par les économistes. Je défendrais la thèse que l'approche morale ou paternaliste, qui est si populaire dans l'évaluation des politiques publiques, n'est généralement pas cohérente avec l'analyse économique et la théorie smithienne de l'échange (voir, par exemple, Lemieux 2000).

vrais crimes sont couverts par ce que nous appelons les marchés noirs improductifs. Mais cela implique que les autres marchés noirs sont productifs. Les marchés noirs productifs se caractérisent par des crimes sans victime, alors que, dans la variété improductive, les crimes ont des victimes évidentes. Ce raisonnement s'applique à plus forte raison à l'économie parallèle.

On peut soulever deux objections à cette analyse.

La première concerne l'équité horizontale, principe qui veut que des individus dans une situation économique semblable doivent supporter un fardeau fiscal égal²⁶. Les producteurs de l'économie souterraine ne déclarent généralement pas leurs revenus en ne paient pas d'impôt sur les revenus non déclarés, violant ainsi l'équité horizontale. Cela est mal soit parce que l'équité horizontale est une valeur en soi, soit parce qu'une autre notion sous-jacente d'équité ou d'égalité est violée — par exemple, l'idée que ceux qui pratiquent l'évasion fiscale tout en profitant des services publics deviennent des passagers clandestins, des parasites sur le dos des contribuables de l'économie légale.

Cette objection perd une bonne partie de son lustre économique quand on constate qu'elle n'est rien d'autre qu'un jugement de valeur concernant la répartition des avantages nets des services publics. En l'occurrence, la fonction de bien-être social qui est postulée semble même aller à l'encontre des préférences d'une grande partie de la population si l'on en croit les données de Fortin *et al.* (1996, p. 63-64) selon lesquelles 40 % des Québécois ne verraient rien d'immoral à toucher des revenus non déclarés dans l'économie souterraine. Un autre problème est que l'égalité du fardeau fiscal pour des individus à revenu égal implique un traitement inégal, une discrimination, en fonction d'autres critères comme l'effort (les individus qui touchent un revenu égal mais qui fournissent des efforts différents sont traités différemment en étant imposés également), les besoins (les individus avec des « besoins » plus grands sont handicapés par des impôts égaux), l'âge, et cetera²⁷. De plus, ce que signifie un fardeau fiscal égal est loin d'être clair : s'agit-il du même montant d'impôt ou du même montant proportionnel, ou quoi d'autre encore ? Enfin, un autre principe d'équité, l'équité verticale, est incompatible avec l'équité horizontale puisqu'il vise à changer la situation économique des individus. Selon Stiglitz (1988, p. 405), « bien que les principes d'équité verticale et horizontale semblent, à première vue, fournir une base « raisonnable » pour construire un système fiscal juste, en fait, ils n'aident pas beaucoup ».

26. Stiglitz (1988, p. 399-400) explique le principe standard d'équité horizontale mais note immédiatement « la difficulté de seulement définir ce qu'est l'égalité de traitement ». Voir aussi Giles et Tedds (2002).

27. Sur ces questions, on consultera Jasay (1985), p. 186-198. Jasay soutient qu'« une sorte d'égalité exerce un effet d'éviction sur une autre » (p. 187), et que « l'égalité dans une dimension implique généralement une inégalité dans d'autres dimensions » (p. 197).

Pour toutes ces raisons, il semblerait préférable, d'un point de vue scientifique, d'éviter le principe d'équité horizontale dans l'évaluation de l'économie souterraine.

La deuxième objection veut que les délits et crimes commis par les participants à l'économie souterraine ne soient pas des crimes sans victime, qu'ils créent au contraire de vraies victimes auprès des tierces parties qui sont défavorisées par la réallocation inefficace des ressources qui s'ensuit. Cette objection recouvre deux arguments différents. Le premier est que la réallocation des ressources vers l'économie souterraine nuit à certains compétiteurs — pensons aux entrepreneurs légaux qui sont victimes d'une concurrence déloyale. Or, cet argument porte trop loin car, si on l'acceptait, on devrait juger toute concurrence, y compris sur les marchés légaux, comme créant des victimes. Le second argument veut que, l'économie souterraine étant inefficace en comparaison de l'économie légale, elle impose nécessairement un coût économique réel à des tiers. Or, si l'économie souterraine est inefficace par rapport à ce qu'elle serait si elle n'avait pas été rendue illégale, il est bien possible qu'elle représente un moindre mal en comparaison d'une situation hypothétique où les obstacles imposés par les politiques publiques existeraient, mais sans la soupape de l'économie souterraine. De plus, on ne peut a priori, sans jugement de valeur, attribuer les coûts d'inefficacité à l'économie souterraine plutôt qu'aux politiques publiques qui l'engendrent. Par contre, on peut soutenir qu'un jugement de valeur en faveur de l'échange et du « penchant naturel [...] à faire des trocs et des échanges » est moins osé²⁸ qu'un jugement de valeur qui considérerait comme un crime quoi que ce soit qui défavorise certains individus.

3.3 Théories sous-jacentes de l'État

L'évaluation des politiques publiques et des marchés noirs qu'elles génèrent de même que la question de savoir si le bénéfice du doute revient aux premières ou aux seconds dépendent aussi de la théorie (ou du modèle) de l'État qui sous-tend l'analyse. Avec Fiorentini et Zamagni (1999a, p. xvi-xxiii), distinguons deux catégories de théories de l'État et des politiques publiques : le modèle du bien-être et les modèles « propriétaires » (*proprietary*).

Le modèle du bien-être suppose que l'État et ses politiques publiques visent à maximiser le « bien-être social », une sorte d'agrégation du bien-être de tous les individus dans la société. L'une des tâches de l'État qui voudrait atteindre cet objectif consiste à corriger les externalités, qui empêchent les marchés de jouer leur

28. Il « exige moins de crédulité morale » (*demands far less of our moral credulity*), pour emprunter une expression à Jasay (1997, p. 152).

rôle efficacement (voir Lemieux 2006a). Les conséquences de la consommation de drogue ou d'alcool sur des tiers (la famille, les victimes d'accident...) fournissent des exemples. Les marchés illégaux, s'ils découlent des politiques publiques qui maximisent le bien-être, doivent être considérés comme un coût nécessaire pour obtenir des avantages supérieurs.

Les modèles propriétaires de l'État sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle, loin de maximiser le bien-être général, l'État agit comme s'il appartenait à une catégorie sociale ou un groupe d'individus particulier. Dans cette perspective, l'objectif réel des politiques publiques est de redistribuer des avantages à certains groupes (la classe moyenne ou ceux qui n'aiment pas le tabac, par exemple) au détriment d'autres groupes (les riches, les pauvres, les fumeurs). « La plupart des auteurs qui travaillent sur l'économie des marchés illégaux et la corruption, expliquent Fiorentini et Zamagni (1999a, p. xvi), partagent une théorie de l'État selon laquelle la classe dominante exerce un monopole sur l'appareil étatique et choisit les politiques qui maximisent ses revenus sous réserve de maintenir sa position dominante ». Le champ des modèles propriétaires de l'État couvre un large éventail de théories politiques²⁹ et économiques mais, quelle que soit leur variante, la conclusion de Fiorentini et Zamagni (1999a, p. xxiii) demeure valide : « En effet, en présence de réglementations inefficaces ou de prohibitions paternalistes de certaines activités, la corruption et les marchés illégaux peuvent promouvoir l'efficacité. »

Parallèlement à la distinction entre le modèle du bien-être et les modèles propriétaires de l'État, on distingue la théorie traditionnelle des finances publi-

ques et la théorie contemporaine des choix publics (le « *Public Choice* »). L'approche traditionnelle est bien représentée par la critique habituelle de l'économie souterraine : « Le problème touche tout le monde, écrit James (2005, p. 275), puisqu'il va de soi que l'évasion fiscale ou bien augmente le fardeau fiscal de l'honnête contribuable ou bien réduit le niveau des dépenses publiques, ou les deux à la fois ». L'hypothèse sous-jacente est qu'un certain niveau de dépenses publiques est requis et que les impôts nécessaires pour les financer sont levés, à défaut de quoi les dépenses publiques ne seraient pas optimales. L'approche et les conclusions de la théorie des choix publics — du moins du courant que représentent Brennan et Buchanan (1980) — sont différentes : ce sont les recettes qui entraînent les dépenses, et non pas l'inverse ; l'État (le « Léviathan » de Thomas Hobbes) maximise ses recettes et trouve ensuite des débouchés redistributifs pour les dépenser. Dans cette perspective, l'économie souterraine pourrait servir de frein automatique au Léviathan.

Étant donné la nécessité de minimiser les jugements de valeur et le danger de simplement supposer que l'État maximise le bien-être social, l'économiste doit être prudent dans ses recommandations concernant l'économie souterraine. S'il est vrai que des jugements de valeur minimaux justifient de combattre les marchés noirs improductifs (reliés au meurtre, au vol et autres crimes du genre), critiquer l'économie souterraine (économie irrégulière et marchés noirs productifs) d'un point de vue économique est plus difficile.

29. Voir, par exemple, Jouvenel 1945.

4. Quatre options de politique publique

L'économie souterraine est un phénomène limité, mais éventuellement en croissance et, de toute manière, assez important dans certains secteurs pour préoccuper économistes et décideurs politiques. Des estimations prudentes suggèrent que la valeur ajoutée dans l'économie souterraine atteint 75 milliards de dollars au Canada, ou plus de 5 % du PIB. Tout en tenant compte des considérations de la section précédente, l'économiste peut en dire davantage sur la manière dont les politiques publiques devraient traiter l'économie souterraine. Quatre options sont envisageables : 1) l'intensification de la répression ; 2) la recherche du niveau optimal d'économie souterraine ; 3) la passivité (ne rien faire) ; et 4) la modification des politiques publiques qui engendrent l'économie souterraine.

4.1 Intensification de la répression

La première option est la répression : imposer des sanctions plus lourdes aux participants de l'économie souterraine. La théorie économique de la criminalité (Becker 1968) prédit qu'augmenter les peines anticipées poussera à la hausse le coût de la participation aux marchés illégaux et réduira celle-ci. On peut augmenter les peines anticipées soit en alourdissant les peines imposées à ceux qui sont condamnés, soit en augmentant la probabilité qu'un participant soit attrapé et condamné, ce qui implique de mieux faire respecter la loi (plus de surveillance policière, enquêtes plus intensives, plus de ressources allouées aux poursuites pénales, etc.). On admet généralement que l'allocation de ressources additionnelles à l'observation de la loi (Tanzi 2000, p. 174) et/ou l'établissement de peines plus lourdes (Schneider et Enste 2000, p. 83) réduit l'économie souterraine. En pratique, mieux faire respecter la loi signifie une plus grande intervention bureaucratique et policière dans les affaires des petites entreprises, sur les chantiers, dans les restaurants, dans les relations contractuelles (comme entre les ménages et les fournisseurs de services domestiques), dans les réserves amérindiennes³⁰, etc.

L'analyse économique de la criminalité proposerait non pas une répression *maximale*, mais pour une répression *optimale*. Faire respecter la loi entraîne des coûts (la police, les équipements, le personnel judi-

ciaire, etc.) et il serait inefficace d'accroître l'effort au-delà du point où le coût marginal dépasse l'avantage marginal. L'autre volet de l'alternative, l'alourdissement des peines prévues par la loi, comporte également des coûts, ne serait-ce qu'à cause du problème de la dissuasion marginale : si la peine prévue pour la contrebande est la même que celle qui sanctionne le meurtre, le contrebandier est incité à tuer le policier ou le douanier qui l'attrape dans un chemin isolé (Friedman 2000). Un autre argument en faveur d'une répression optimale plutôt que maximale réside en ce que certaines infractions à la loi et certains crimes sont efficaces au sens où les avantages obtenus par celui qui viole la loi dépassent le coût imposé aux victimes. En d'autres termes, le délinquant serait prêt à payer aux victimes un prix plus élevé que ce que celles-ci estiment être le coût (ou le risque) du crime ou du délit pour elles. L'exemple classique est celui d'un excès de vitesse illégal pour amener d'urgence une personne à l'hôpital. Les peines et les efforts pour faire observer la loi devraient être calibrés de manière à maximiser les avantages nets (Stigler 1970, Malik 1990)³¹.

À part les coûts en ressources (plus de policiers, de douaniers, de prisons, etc.) et les coûts de la dissuasion marginale, intensifier la répression de l'économie souterraine entraînerait d'autres coûts. Les coûts encourus par les participants de l'économie souterraine pour se protéger de la répression doivent aussi être comptabilisés. De même en est-il des coûts (vraisemblablement très importants) qu'imposerait à des tiers toute résistance utilisant le blocage de routes, ponts ou chemins de fer.

Un relevé complet des coûts de la répression inclura vraisemblablement les revenus³² et l'utilité perdus par les victimes de la répression, qui ne sont souvent pas des criminels violents. Adam Smith (1776, p. 597-598) défendait déjà cette opinion dans la *Richesse des nations* :

Troisièmement, l'espoir d'échapper par les fraudes et les contrebandes à ces sortes d'impôts donne fréquemment lieu à des confiscations, à des amendes et à d'autres peines qui ruinent totalement le délinquant, homme sans contredit extrêmement blâmable d'enfreindre les lois de son pays, mais qui néanmoins se trouve être fort souvent une personne incapable de violer celles de la justice naturelle, et née pour faire, à tous égards, un excellent citoyen, si les lois de son pays ne se fussent avisées de rendre criminelles des actions qui n'ont

30. On admet maintenant que la plus grande partie de la contrebande de cigarettes (de concert avec d'autres formes de contrebande) vient des réserves indiennes ; par exemple, voir McLaughlin (2007).

31. La définition des crimes et l'établissement des peines doivent également prendre en considération les incitations de ceux qui sont chargés de faire respecter la loi ; voir Boyer *et al.* (2000).

32. Le coût en revenus perdus ne comprend cependant pas les amendes. Celles-ci ne sont que des transferts, des coupables vers le trésor public, et, comme telles, ne constituent pas des coûts — sauf, comme le soutient Smith (voir citation), dans la mesure où ces revenus étaient plus productifs dans des goussets privés que dans les coffres de l'État.

jamais reçu de la nature un tel caractère. Dans ces gouvernements corrompus, qui donnent lieu tout au moins de soupçonner de grandes profusions et d'énormes abus dans l'application du revenu public, les lois établies pour protéger ce revenu sont très peu respectées. Il n'y a pas beaucoup de gens qui se fassent conscience de frauder les droits quand ils trouvent une occasion sûre et facile de le faire sans se parjurer. Témoigner quelque scrupule d'acheter des marchandises de contrebande (ce qui est pourtant évidemment encourager la violation des droits de l'impôt et le parjure que cette violation entraîne toujours avec elle) serait regardé, dans presque tous les Pays, comme un de ces traits de pédantisme et d'hypocrisie qui, bien loin de faire un bon effet sur l'esprit de personne, ne servent qu'à donner une opinion plus désavantageuse de la probité de celui qui affecte un tel rigorisme de morale. Cette indulgence du public encourage le contrebandier à continuer un métier dans lequel on l'accoutume à ne voir, en quelque sorte, qu'une innocente industrie, et quand il se trouve près d'être atteint par les rigoureuses lois de l'impôt, il est le plus souvent disposé à défendre par la force ce qu'il a pris l'habitude de considérer comme sa propriété. Après avoir débuté par être souvent plutôt imprudent que criminel, il finit presque toujours par devenir un des plus audacieux et des plus déterminés violateurs de lois de la société. Par la ruine du contrebandier, son capital, qui avait servi auparavant à entretenir du travail productif, se trouve absorbé ou dans le revenu de l'État, ou dans celui d'un officier du fisc, et sert ainsi à entretenir du travail non productif au détriment de la masse des capitaux de la société, ainsi que de l'industrie utile qu'un tel capital aurait pu mettre en activité.

On estime que les condamnations pour des affaires de drogue représentent 30 % des emprisonnements dans les États américains, sans compter les prisons fédérales (Koper et Reuter 1996). Une recherche empirique sur l'application des lois sur les drogues aux États-Unis conclut que « La réduction des revenus futurs qui découle d'une condamnation dans une affaire de drogue constitue souvent une part plus grande de la peine totale que la combinaison des amendes et des revenus perdus durant la détention » (Lott 1992, p. 184). Au Canada, « 23 % des accusations au criminel devant les cours canadiennes en 2002 relevaient d'affaires de drogues » (DeBeck *et al.* 2006, p. 5). Il y a même maintenant, semble-t-il, des commerçants illégaux de cigarettes qui sont condamnés à la prison (CNW 2007).

L'actuelle « guerre contre la drogue », « cette guerre que nous sommes en train de perdre » comme disait Milton Friedman (1991), montre comment la prohibition coûte très cher. Elle a produit beaucoup de violence,

a provoqué des guerres de gangs dévastatrices, a créé de vrais criminels et d'innocentes victimes (les individus punis pour avoir consommé des drogues et, parfois, les victimes de balles perdues dans les affrontements des gangs). Friedman fait remarquer que le taux d'homicide aux États-Unis a bondi durant la Prohibition et, de nouveau, avec la guerre à la drogue de Nixon dans les années 1960, et que le nombre de détenus a suivi la même tendance (Friedman 1991, p. 56-57)³³.

Dans une société libre, les pouvoirs limités de l'État et l'opinion publique imposent des contraintes quant à la répression des marchés illégaux. Par exemple, l'Initiative visant l'économie clandestine lancée par le gouvernement fédéral en 1993 a eu un impact si on considère la réduction de l'évasion fiscale. Cependant, cette réduction s'est chiffrée à 100 millions de dollars par année selon le Vérificateur général (Tedds 2005, p. 161-162). C'est peu comparé à la taille de l'économie souterraine.

En pratique, aucune répression ne réussira à abolir l'économie souterraine. Nonobstant la Stratégie canadienne antidrogue, le taux d'usage de la cocaïne durant la vie (pourcentage des personnes qui ont utilisé ou essayé la cocaïne ou le crack durant leur vie) a progressé de 3,8 % en 1994 à 10,6 % en 2004 ; en 2005, 4,4 % des élèves ontariens ont dit avoir consommé de la cocaïne durant la dernière année (GRC 2005, p. 1). Quelque 45 % des Canadiens admettent avoir consommé des drogues illégales au cours de leur vie (DeBeck 2006, p. 5). D'un point de vue historique, il n'y a probablement aucune répression qui ait réussi à éliminer les marchés illégaux.

Pour toutes ces raisons, une solution purement répressive semble indésirable sinon impraticable.

4.2 Recherche du niveau optimal d'économie souterraine : comparer les coûts et les avantages

L'économiste recherche habituellement une solution optimale plutôt qu'une solution minimale ou maximale, ce qui suggère que l'on devrait viser le niveau optimal d'économie souterraine et non pas un niveau de zéro (Dobla-Norris et Feltenstein 2003). L'économie souterraine étant composée d'un grand nombre de marchés différents (services domestiques, restaurants, rénovation résidentielle, alcool, tabac, etc.), il faudrait une approche au cas par cas : évaluer le coût net de chaque marché illégal et le comparer à l'avantage net de

33. Un éditorial récent du *Wall Street Journal* soutient que la prohibition des drogues n'a pas corrigé « l'effet corrosif des drogues sur une certaine partie de la population », mais que, par contre, « le coût de la guerre à la drogue est évident » et comprend la violence et le développement du crime organisé. « Et puis, écrit l'auteur, la drogue continue d'arriver, en réponse à la demande. » (O'Grady 2007)

la politique publique qui en est la cause. Si l'on arrivait à un coût net pour la combinaison de la politique publique et des marchés illégaux qu'elle entraîne, on abandonnerait la politique publique ; si, au contraire, on obtenait un avantage net, la politique publique serait conservée et les marchés qu'elle génère, considérés comme partie des coûts nécessaires pour produire ces avantages. Pour chaque cas, il faudrait également faire intervenir le coût de la répression dans le calcul.

On voit la difficulté de cette approche : les analyses avantage-coût qui seraient nécessaires sont irréalisables. Examinons d'abord les coûts économiques des marchés illégaux.

Perte des avantages des politiques publiques en cause. — Comme nous l'avons vu, les marchés illégaux annulent au moins en partie les avantages des politiques publiques qui les ont engendrés. Les coûts des marchés illégaux sont alors l'image inversée des avantages (perdus) des politiques publiques.

Quant aux autres coûts de l'économie souterraine, ils appartiennent tout autant aux politiques publiques qui sont à l'origine de celle-ci puisqu'ils n'existeraient pas sans elles. Considérons ces coûts.

Les coûts en ressources et les autres coûts de la répression. — Les coûts les plus évidents des marchés illégaux se trouvent dans les ressources employées pour faire appliquer la loi : le temps et l'équipement des policiers, le fonctionnement des cours de justice, les prisons... Selon certaines estimations, les seuls coûts des activités policières et des prisons pour la répression de la drogue se chiffrent à deux milliards de dollars par année (DeBeck 2006, p. 5). Il faut y ajouter les coûts qu'encourent les participants de l'économie souterraine pour éviter d'être attrapés, poursuivis et condamnés — le temps et les autres ressources consacrées à la dissimulation, les honoraires d'avocats, etc. Les ressources mises en jeu auraient pu produire d'autres biens (de consommation) dans l'économie : c'est pourquoi on parle de coût au sens économique. Et il faut encore y ajouter les coûts mentionnés plus haut : revenu et utilité perdus par les participants punis, inefficacités éventuelles introduites dans le système judiciaire par la réduction de la dissuasion marginale, et tort causé aux tiers par la violence³⁴.

34. Certains praticiens de l'analyse coûts-avantages ne comptabiliseraient pas les avantages provenant de « préférences socialement inacceptables » (Boardman *et al.*, p. 38). Les jugements de valeur de l'analyste (ou de quelqu'un d'autre) s'introduisent ainsi dans l'analyse, ce que j'ai voulu éviter (partiellement) en prenant toutes les préférences exprimées sur le marché comme dignes de considération. Quoi qu'il en soit, ce genre de problème montre comment l'analyse coûts-avantages n'est pas un exercice évident. Sans compter tous les autres problèmes que je n'ai pas mentionnés. L'un d'entre eux concerne le fait que toute perte d'utilité est un coût au sens économique (Mishan 1981, p. 135). En théorie, par exemple, il faudrait comptabiliser le coût de la répulsion qu'éprouvent certains individus à la simple pensée que quelqu'un boit ou fume (ou pratique quelque autre activité). Les marchés illégaux, qui permettent à des individus de consommer des choses qu'ils ne pourraient pas autre-

Les coûts de productivité. — Une autre sorte de coût, de consommation sacrifiée, réside dans la réduction de la productivité que cause l'économie souterraine, puisque, comme le soutient Palda (1998), elle souffre de déséconomies d'échelle comparée à l'économie légale. L'économie souterraine, en effet, favorise l'existence de petites entreprises, souvent moins productives que les plus grandes. Il se pourrait que, dans l'économie souterraine, les entreprises soient sélectionnées en fonction de leurs talents pour l'évasion fiscale plutôt qu'en fonction de leur capacité de satisfaire les consommateurs, provoquant un effet d'éviction contre les entreprises les plus efficaces. Une hypothèse originale proposée par Spiro (2005, p. 194-196) voudrait que l'écart dans la productivité qui s'est creusé entre le Canada et les États-Unis s'explique en partie par la croissance de l'économie souterraine au Canada. Une productivité moindre signifie que les individus qui la subissent — vraisemblablement ceux qui travaillent dans l'économie souterraine — toucheront des revenus moins élevés et bénéficieront de possibilités de consommation réduites.

Les coûts du « rent seeking ». — Un autre problème qui affecte l'économie souterraine et les politiques publiques qui en sont la cause concerne les « *rent seekers* » qui chercheront à y empêcher la concurrence par la force (Paul et Wilhite 1994). Le « *rent seeking* », ou recherche de rentes, englobe les activités visant à obtenir des privilèges de l'État (emplois, subventions, diverses formes de protection contre la concurrence, etc.) ou, comme dans le cas qui nous occupe, à limiter la concurrence de manière plus violente. Les chercheurs de rente en cause ici, qui portent le nom de « crime organisé », tenteront de monopoliser les marchés illégaux par la force. Cette recherche de rentes emploie des ressources réelles (armes, fiers-à-bras, etc.) qui font partie des coûts des marchés illégaux.

Schelling (1971) a soutenu que cette monopolisation est ce qui distingue le « crime organisé » des autres formes de criminalité. Si le crime organisé monopolise l'offre d'un bien sur un marché illégal, les effets du monopole s'ensuivent : augmentation du prix et réduction de la quantité offerte et demandée. Le coût économique du monopole est donné par ce que les économistes appellent le « triangle d'Harberger », qui correspond à la valeur perdue du fait qu'une certaine quantité du bien n'est pas produite à laquelle les consommateurs attachaient une valeur (marginale) plus grande que son

ment consommer, entraînent certainement ce genre de coûts. Mais notez bien que, en revanche, les politiques publiques destinées à contrôler la consommation imposent des coûts aux consommateurs visés. L'utilité perdue par l'amateur de tabac ou de vin dont on a interdit le plaisir doit entrer dans le calcul tout autant que l'utilité perdue par l'antifumeur ou le prohibitionniste qui souffre de savoir qu'il y a des individus qui fument ou qui boivent quelque part. Tous ces coûts sont évidemment impossibles à évaluer en pratique, sans parler des sérieux problèmes normatifs qu'ils soulèvent.

coût (marginal). Il est intéressant de noter que, dans ce cas, le crime organisé contribue à l'atteinte des objectifs des politiques publiques, comme l'explique Schelling (1971, p. 377) :

Les monopoles ont toujours cherché à réduire et non pas à augmenter l'offre. Les gens qui aiment les prix monopolistiques et les taxes punitives sur les choses vilaines seront sans doute heureux de constater que le crime organisé a le bras long et impose au détaillant une taxe qui est transférée au consommateur.

Les coûts en termes de violence. — Une violence endémique caractérise souvent les marchés où les participants ne peuvent recourir au système judiciaire pour se protéger et défendre leurs droits de propriété. Lott et Roberts (1989, p. 373) expliquent : « Si les transactions de drogue sont illégales, on doit recourir à des méthodes extralégales, comme la violence ou la menace de violence, pour faire respecter les contrats. La violence impose des coûts aux acheteurs et aux vendeurs ». Elle « impose également des externalités au reste de la société ». Dans une étude économétrique du National Bureau of Economic Research, Fryer *et al.* (2005, p. 1) suggèrent que « c'est dans la violence provoquée par la prohibition, plutôt que dans l'usage même de la drogue, que l'on trouve les coûts sociaux les plus importants du crack ». Les deux auteurs estiment que « le crack est associé à une augmentation de 5 % des crimes violents et des crimes contre la propriété aux États-Unis entre 1984 et 1989 » (*ibid.*, p. 6-7).

Coût en termes de qualité. — La concurrence plus faible et moins transparente dans les marchés illégaux a tendance à produire des normes de qualité moindre (et, dans le cas des drogues, des produits plus forts — Thornton 1999, p. 89-110). Certains témoignages suggèrent que les cigarettes de contrebande contiennent parfois des œufs d'insectes, des mouches mortes, des moisissures et même des excréments humains (Ramsay 2007).

Mauvaise allocation de l'entrepreneuriat productif. — Nous avons vu dans la première section de ce cahier de recherche qu'une conséquence de l'économie souterraine consiste à détourner des talents entrepreneuriaux de l'économie légale. Les entrepreneurs des marchés illégaux auront souvent moins d'occasions de travailler dans l'intérêt du consommateur que s'ils pouvaient exercer leurs talents ouvertement. De la même manière, le détournement des ressources pour de simples raisons d'évasion ou d'évitement fiscal crée des distorsions et engendre des coûts. Les entrepreneurs souterrains deviendront éventuellement plus habiles à éviter les impôts ou la réglementation qu'efficaces dans la satisfaction des demandes des consommateurs. Notons bien encore que ce coût de

l'économie souterraine est plutôt attribuable aux politiques publiques qui la suscitent.

Les coûts de capital social. — On inclura aussi dans les coûts le gaspillage de ressources que causera l'étiollement des institutions qui favorisent l'efficacité économique. Cette sorte de coût se rapporte à ce que l'on peut appeler la dépréciation du « capital social ». Par exemple, les règles d'honnêteté sont vraisemblablement affaiblies par la pratique de l'économie souterraine. La dépréciation du stock d'honnêteté représente peut-être l'un des coûts les plus lourds des marchés illégaux. Schneider et Enste (2000, p. 108) abondent dans le même sens :

La plupart des études sur l'économie souterraine mettent l'accent sur les problèmes d'allocation des ressources et les pertes de recettes pour l'État. Mais l'impact sur les institutions, normes et règles officielles revêt une importance plus grande encore.

Une forte proportion des gens se disent prêts à travailler dans l'économie souterraine : 46,4 % en Allemagne, 58,6 % au Danemark, 36,3 % en Grande-Bretagne, 52,7 % en Norvège, 51,5 % en Suède (Enste 2005, p. 131). Dans un sondage Gallup de 1993, 33 % des Canadiens admettaient avoir payé des biens ou services en espèces afin d'éviter les taxes de vente durant les douze mois précédents (Gervais 1994, p. 5). Il semble qu'une forte proportion des gens ne croient pas que l'économie souterraine est moralement répréhensible : comme nous l'avons mentionné, tel serait le cas de 40 % des Québécois³⁵.

Plusieurs économistes voient l'affaiblissement de « la morale fiscale en général » (Schneider et Bajada 2005, p. 99) comme un coût des marchés illégaux. Selon certains rapports, 17 % des Américains croient que l'évasion fiscale est acceptable (James 2005, p. 275). Ce genre de constatation se prête évidemment à des interprétations différentes.

Distorsion des données économiques. — Un autre coût noté par plusieurs analystes découle de ce que les données économiques officielles sont faussées par l'existence d'un large secteur souterrain, entraînant éventuellement des décisions privées et publiques erronées.

Dynamique périlleuse de l'économie souterraine. — L'éventualité d'une explosion des marchés illégaux en augmente les coûts anticipés. Un marché illégal se développe quand les impôts, la réglementation ou une interdiction poussent le prix d'un bien ou service assez haut pour justifier la prime de risque qu'impliquent la participation à des activités illégales et les investissements nécessaires à l'établissement des réseaux. C'est pourquoi, du reste, les marchés illégaux prennent souvent du temps à se développer — surtout

35. Selon des données de Fortin *et al.* (1996), p. 63-64.

quand l'État, comme dans le cas du tabac au cours de la dernière décennie, n'augmente les taxes (ou d'autres obstacles à l'échange) que graduellement. Selon Miron (2003, p. 13), « l'expérience de l'alcool et du tabac suggère que les taxes peuvent faire augmenter un prix de deux à trois fois sans générer de marché noir ». Mais à partir du moment où les réseaux de contrebande sont en place, les marchés illégaux peuvent s'étendre comme un feu de brousse. Un journal révèle qu'à Montréal, un vendeur de cigarettes illégales annonçait plus ou moins ouvertement son service de livraison à domicile (Croteau 2007). En une seule année, la proportion de cigarettes illégales sur le marché québécois a crû de 22,2 % à 31,5 % (GfK 2006, CCFPT 2007).

Les marchés illégaux n'ont pas seulement des coûts, ils comportent aussi des avantages, qui sont souvent l'image inversée des coûts des politiques publiques qui les suscitent — coûts que les marchés illégaux atténuent.

Neutralisation de politiques publiques inefficaces. — La première sorte d'avantages de l'économie souterraine se trouve dans la neutralisation partielle de « mauvaises » politiques publiques, de politiques publiques inefficaces (qui comportent des coûts nets). L'économie souterraine augmente la production et la consommation en comparaison d'une situation où les politiques publiques qui l'ont générée resteraient en place, mais où les marchés illégaux n'existeraient pas. Bien que la condition des producteurs qui subissent une productivité réduite dans l'économie souterraine serait meilleure s'ils n'avaient pas besoin de s'y réfugier, leur situation est vraisemblablement meilleure que s'ils ne disposaient pas de cette échappatoire. Des enquêtes réalisées en Allemagne et en Autriche suggèrent que les deux tiers de la valeur ajoutée dans l'économie souterraine n'auraient pas été produits dans l'économie officielle (Schneider et Enste 2000, p. 78). Plusieurs études concluent que l'économie souterraine favorise l'efficacité et la croissance (Bajada et Schneider 2005, p. 6). On le comprend aisément quand on constate la forte intégration qui relie l'économie souterraine et l'économie légale : les deux tiers des revenus touchés dans celle-là sont immédiatement dépensés dans celle-ci (Schneider et Enste 2000, p. 89). Par contre, une recension de la littérature conclut que l'impact de l'économie souterraine sur la croissance économique est ambigu : si elle stimule la concurrence et l'efficacité que la réglementation étouffe, elle implique une réduction des recettes publiques qui pourrait avoir un effet négatif sur la production des biens publics et, partant, sur la croissance (Schneider et Enste 2000, p. 88-90). Au bout du compte, les avantages de l'économie souterraine ne sont que le pendant des avantages que l'échange libre apporte à toutes les parties impliquées, avantages pour lesquels ils expriment leur « penchant naturel [...] à faire

des trocs et des échanges » même si des lois essaient de les en empêcher.

L'exemple le plus frappant de l'efficacité relative de l'économie souterraine s'est manifesté dans l'ancienne Union soviétique (et les anciens pays d'Europe de l'Est). Certaines estimations veulent que le tiers des revenus de la population des villes provenait de l'économie souterraine (voir Aleexev, 1997). On peut croire que l'économie soviétique se serait écroulée (plus tôt) sans l'efficacité relative de l'économie souterraine.

Stabilisateur automatique — La deuxième classe d'avantages que procure l'économie souterraine réside dans la protection automatique qu'elle offre éventuellement (au moins dans les pays démocratiques développés) contre la croissance incontrôlée de l'État. L'économie souterraine fournit une sortie de secours à l'individu : « Dans ce contexte, écrit Enste (2005, p. 127), on peut voir la croissance de l'économie souterraine comme une réaction des individus qui se sentent écrasés par l'État et qui choisissent l'option de la "fuite" plutôt que de la "protestation" ». Pour l'individu confronté à des politiques publiques qui lui causent du tort, il est souvent plus efficace de protester en partant (comme quand, dans un pays fédéral, il déménage dans un autre État ou une autre province) qu'en exprimant verbalement son insatisfaction ou en votant. Quand les individus peuvent « partir » en se réfugiant dans l'économie souterraine, on a une sorte de régulateur automatique de la croissance de l'État (Spiro 2005). C'est dans la même perspective que Demsetz (1982, p. 120 et 123) écrit :

À mesure que croît la taille relative du secteur public, ainsi croît la taille des secteurs cachés de l'économie privée qui échappent au contrôle du fisc [...] rendant la taille du secteur public difficile, dans une démocratie, à pousser beaucoup plus loin que 45 % du PNB réel.

Après avoir soulevé le problème de la dépréciation du capital social, Schneider et Enste (2000, p. 108) concourent :

On peut voir l'économie souterraine comme l'indicateur d'un déficit de légitimité de l'ordre social actuel et des règles existantes gouvernant les activités économiques officielles. La porte de sortie qu'offre l'économie souterraine impose une contrainte importante à l'État Léviathan et peut servir à protéger la liberté économique.

Pour chaque analyse avantage-coût d'un marché illégal engendré par quelque politique publique, il faudrait calculer et additionner tous les coûts et les avantages ci-dessus. Il faudrait estimer, pour aujourd'hui et (en valeur présente) pour l'avenir, tous les coûts que supportent certains individus et tous les avantages dont d'autres profitent, et calculer la différence pour obtenir un avantage social net ou un coût social net. La monnaie

étant l'unité de mesure des analyses avantage-coût, on calcule les avantages d'un individu comme le montant maximum qu'il serait prêt à payer pour les obtenir et les coûts comme le montant maximum qu'il serait prêt à payer pour les éviter³⁶. Les problèmes d'information et les difficultés statistiques semblent insurmontables.

Le problème théorique est encore plus redoutable et concerne l'objectif d'éviter les jugements de valeur. Comment peser la perte d'utilité d'un individu contre le gain d'utilité d'un autre? Comment évaluer les effets redistributifs de toute politique publique? Il y a une réponse « simple » : postuler une « fonction de bien-être social » qui donne les préférences de la société pour différentes répartitions des avantages de la vie. À l'aide de cette construction théorique, Bhagwati (1981) conclut que les marchés illégaux augmentent le bien-être social dans la plupart des cas, mais le réduisent dans certains autres cas. Le grand problème de cette approche réside dans le caractère arbitraire de la fonction de bien-être social. Parmi les économistes, il est maintenant généralement admis qu'on ne peut dériver cette fonction à partir des préférences et valeurs individuelles et qu'elle doit plutôt, d'une manière ou d'une autre, être imposée à la société (Lemieux 2006a). Une fonction de bien-être social est non scientifique et ne représente rien d'autre que le jugement moral de quelqu'un. Dire que, « pour la société », tel ou tel marché illégal est bien ou mal traduit les jugements de valeur personnels de celui qui fait l'énoncé.

Il semble donc impossible de mettre en balance les coûts et les avantages de l'économie souterraine : non seulement l'information nécessaire n'est pas disponible, mais des problèmes théoriques et méthodologiques fondamentaux s'opposent à l'entreprise. À ma connaissance, on n'a jamais tenté de réaliser des analyses avantage-coût de l'économie souterraine en bonne et due forme. Par exemple, le gouvernement du Québec, semble-t-il, n'a effectué aucune analyse (sans parler d'une vraie analyse avantage-coût) du marché illégal de mazout non coloré³⁷. Les politiques publiques sont déterminées par des considérations politiques, par des jugements de valeur en faveur de certaines catégories d'électeurs (les agriculteurs, par exemple, dans le cas des taxes sur le mazout) et au détriment d'autres catégories (les transporteurs, les routiers et les automobilistes, par exemple).

36. Sur l'analyse avantage-coût, voir, par exemple, le manuel de Boardman *et al.* (2006).

37. Lettres de Revenu Québec en date du 18 février 2007 et du ministère des Finances du Québec en date du 4 avril 2007, en réponse à des demandes d'accès à l'information de la part de l'auteur.

4.3 Passivité

La solution consisterait-elle alors à ne rien faire, à laisser l'économie souterraine évoluer sans intervention? Comme le font remarquer Schneider et Bajada (2005, p. 98-99), « laisser l'économie souterraine à elle-même » comporte des coûts, que nous avons examinés : coûts de productivité, recherche de rentes et crime organisé, violence, problèmes de qualité, allocation inefficace de l'entrepreneuriat, distorsion des données économiques, perte de capital social, dynamique risquée. Les deux dernières sortes de coût pourraient donner lieu à des effets imprévisibles.

Une fois les réseaux de contrebande établis dans un domaine, les fournisseurs diversifient parfois leurs activités dans d'autres. « Dans les provinces centrales, écrit la GRC (2002), des trafiquants de tabac et d'alcool se sont réorientés vers les drogues illégales »³⁸. La police note également (*ibid.*) que « Le crime organisé est fortement impliqué dans le trafic et la contrebande des produits les plus demandés » sur les marchés illégaux.

La passivité semble donc risquée.

4.4 Modification des politiques publiques responsables de l'économie souterraine

La seule option encore en lice consisterait à supprimer ou modifier les politiques publiques qui ont suscité les marchés illégaux. Plusieurs économistes approuvent cette solution. « Guérir les symptômes n'a, de toute évidence, pas fonctionné, écrit Enste (2005, p. 126). Il faut donc maintenant se concentrer sur les causes [de l'économie souterraine] ». Il explique (*ibid.*, p. 123) :

L'évasion fiscale, le travail illicite et la fraude de l'aide sociale sont très répandus. La plupart des gouvernements mettent l'accent sur des mesures punitives pour combattre ces comportements déviants. Mais la recherche empirique démontre, à l'encontre de la théorie économique, que cette approche coûte cher, est inefficace et, en fin de compte, ne marche pas. Les gouvernements doivent changer les institutions (le régime fiscal, en l'occurrence) et la réglementation pour réduire les incitations au travail illicite et à l'évasion fiscale.

Les causes de l'économie souterraine se trouvent dans les prélèvements fiscaux, les réglementations et les prohibitions. La seule solution stable semble être de s'attaquer aux causes, soit aux politiques publiques qui sont à l'origine du problème. Un objectif réaliste consisterait

38. Voir également Presse Canadienne (2007b).

à minimiser la probabilité que le penchant à l'échange ait à s'exercer en dehors des marchés légaux.

Cela signifie-t-il que le niveau optimal de l'économie souterraine est de zéro? Pas vraiment, puisque n'importe quel niveau d'impôt ou de réglementation suscitera des tentatives d'évitement et, par conséquent, un certain niveau d'économie souterraine. Il semblerait cependant que ce degré irréductible d'économie souterraine est dépassé depuis longtemps quand 5 % de la production s'est réfugiée dans les marchés illégaux et que des pans entiers d'industrie y ont été poussés. Supprimer autant que possible les obstacles à l'échange est la seule solution qui prenne au sérieux à la fois la vision smithienne de l'échange et l'impossibilité de réaliser des analyses avantage-coût détaillées.

Cette solution est plus facile à proposer qu'à réaliser, pour les raisons invoquées succinctement par Schneider et Enste (2000, p. 86) :

Certains États, cependant, optent pour intensifier la réglementation et la législation dans la lutte contre l'économie souterraine, principalement parce que cette solution favorise la croissance du pouvoir bureaucratique et de l'emploi dans le secteur public.

5. Résumé et conclusion

L'analyste qui essaie d'évaluer l'économie souterraine se heurte à un certain nombre de contraintes embêtantes. Premièrement, toute politique publique, y compris le laissez-faire, implique des jugements de valeur qui appartiennent au domaine de l'éthique (ou de sentiments comme l'envie, le désir de dépendance, etc.) et qui n'ont rien à voir avec la science. L'économiste essaie d'éviter les jugements de valeur ou, à tout le moins, d'énoncer explicitement ceux qui sont inévitables. Le jugement de valeur que j'ai posé dans ce cahier de recherche est (je crois) minimaliste, à savoir qu'une valeur normative s'attache au fait de laisser les individus troquer et échanger selon leurs propres préférences, sauf si l'échange est improductif. Une hypothèse sous-jacente est que la distinction entre échanges productifs et échanges improductifs a un sens et qu'elle correspond essentiellement à la distinction entre les crimes sans victime et les vrais crimes. Le deuxième problème est que l'économie souterraine est une conséquence des politiques publiques : sans les impôts, réglementations et prohibitions qui rejettent les individus hors des marchés légaux, il n'y aurait pas d'économie souterraine. Il s'ensuit que ce que nous appelons les coûts de l'économie souterraine est en fait attribuable aux politiques publiques qui en sont la cause. Troisièmement, ces coûts et les avantages de l'économie souterraine sont nombreux, inextricablement liés et impossibles à évaluer au cas par cas.

Tout en prenant acte de ces contraintes, le présent cahier de recherche a passé en revue les recherches empiriques sur l'économie souterraine et proposé une argumentation que l'on pourrait résumer comme suit. L'économie souterraine (économie parallèle et marchés noirs productifs) est un phénomène courant dans l'histoire économique ainsi que dans les économies contemporaines (voir l'Annexe 1 pour les illustrations mentionnées dans ce cahier de recherche). Elle découle des politiques publiques qui érigent des obstacles au « penchant naturel » qui porte les hommes « à trafiquer, à faire des trocs et des échanges », qu'Adam Smith voyait comme une caractéristique distinctive du genre humain. Plusieurs méthodes ont été conçues pour mesurer l'économie souterraine dans les sociétés contemporaines. En extrapolant les hypothèses de Statistique Canada, on obtient une estimation prudente de 5 % du PIB pour l'économie souterraine canadienne. J'ai essayé d'analyser l'économie souterraine en minimisant les postulats normatifs, et considéré, dans le domaine des politiques publiques, quatre options possibles : 1) intensifier la répression ; 2) viser un niveau optimal d'économie souterraine, en comparant les coûts et les avantages impliqués dans chaque cas ; 3) ne rien faire ; et 4) modifier les politiques publiques qui engendrent l'économie souterraine. J'ai soutenu que la dernière option est la plus défendable à la lumière de l'histoire, de la théorie économique et des recherches empiriques.

Bibliographie

- Alexeev, Michael (1997), « The Russian Underground Economy in Transition », in Lippert et Walker (1997), p. 255-273.
- Bajada, Christopher, et Friedrich Schneider (sous la direction de) (2005), *Size, Causes and Consequences of the Underground Economy. An International Perspective*, Ants (Angleterre) et Burlington (Vermont), Ashgate.
- Baumol, William J. (1990), « Entrepreneurship : Productive, Unproductive, and Destructive », *Journal of Political Economy* 98-3 ; reproduit in Fiorentini and Zamagni (1999a), p. 18-46.
- Becker, Gary S. (1968), « Crime and Punishment : An Economic Approach », *Journal of Political Economy* 72-2, p. 169-217.
- Besson, André (1989), *Contrebandiers et gabelous*, Paris, Éditions France-Empire.
- Bhagwati, Jagdish N. (1981), « Alternative Theories of Illegal Trade : Economic Consequences and Statistical Detection », *Weltwirtschaftliches* 117-3, p. 409-426 ; reproduit in Fiorentini and Zamagni (1999c), p. 113-130.
- Boardman, Anthony E. (2006), *Cost-Benefit Analysis. Concepts and Practice*, troisième édition, Upper Saddle River (New Jersey), Prentice Hall.
- Boyer, Marcel, *et al.* (2000), « Setting Standards for Credible Compliance and Law Enforcement », *Canadian Journal of Economics* 33-2, p. 319-340.
- Boyer, Marcel (2007), *L'effet pervers des mesures fiscales*, Note économique, Institut économique de Montréal, mai 2007 ; reproduit à http://www.iedm.org/main/show_publications_fr.php?publications_id=178.
- Brennan, Geoffrey, et James M. Buchanan (1980), *The Power to Tax. Analytical Foundations of a Fiscal Constitution*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Brenner, Reuven (1987), *Rivalry. In Business, Science, Among Nations*, Cambridge, Cambridge, University Press.
- Buchanan, James M., et William C. Stubblebine (1962), « Externality », *Economica* 29, p. 371-384.
- CCFPT (2007), *Nouvelles données sur les ventes illégales de tabac. Étude nationale pour le Conseil canadien des fabricants du tabac*, juillet 2007 ; à http://www.imperialtobaccocanada.com/onewebca/sites/IMP_5YBAUU.nsf/vwPagesWebLive/DO664PUD?opendocument&SID=&DTC=&TMP=1.
- CNW (2007), « Jail Term, Fines Among Penalties for Tobacco Offenders », 15 mai 2007.
- Cowell, Frank A. (1990), *Cheating the Government. The Economics of Evasion*, Cambridge (Massachusetts), MIT Press.
- CRA (2006), *Les produits de la criminalité sont imposables*, Gouvernement du Canada (novembre 2006), à <http://www.cra-arc.gc.ca/newsroom/factsheets/2006/nov/fs061123-f.html>.
- CRA (2007), *Un trafiquant de drogue reconnu coupable d'évasion fiscale sur des produits de la criminalité est condamné à une amende de 55 000 \$*, Gouvernement du Canada (19 juillet 2007), à <http://www.cra-arc.gc.ca/newsroom/convictions/ab/ab070719-f.html>.
- Croteau, Martin (2007), « Des cigarettes de contrebande livrées à domicile », *La Presse*, 30 juin 2007, p. A17.
- DeBeck, Kora, *et al.* (2006), « Canada's 2003 Renewed Drug Strategy — An Evidence-Based Review », *HIV/AIDS Policy & Law Review* 11-2/3 (décembre 2006), p. 1-12 ; à <http://www.google.ca/url?sa=t&ct=res&cd=1&url=http%3A%2F%2Fwww.cfdp.ca%2Fbc2007.pdf&ei=A8XMRtDRHlaSggLMoYihDA&usq=AFQjCNEdV5LogIHCO TYaYnJuyOQgLLgC6g&sig2=QbUIN79mOlewjbbQtaP3AQ>.
- Demsetz, Harold (1982), *Economic, Legal, and Political Dimensions of Competition*, Amsterdam, North-Holland Publishing Company.
- Dills, Angela K., et Jeffrey A. Miron (2003), *Alcohol Prohibition and Cirrhosis*, Working Paper no 9681, Cambridge (Massachusetts), National Bureau of Economic Research, mai 2003.
- Dobla-Norris, Eva, et Andrew Feltenstein (2003) *An Analysis of the Underground Economy and Its Macroeconomic Consequences*, IMF Working Paper WP/03/23, Washington (DC), Fonds monétaire international.
- Dolin, Benjamin (2001), *National Drug Policy. The Netherlands*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement ; reproduit à <http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/commbus/senate/Com-e/ille-e/library-e/dolin1-e.htm>.
- Enste, Dominik H. (2005), « The Shadow Economy in OECD and EU Accession Countries — Empirical Evidence for the Influence of Institutions, Liberalization, Taxation and Regulation », in Bajada et Schneider (2005), p. 123-138.
- Fiorentini, Gianluca, et Stefano Zamagni (sous la direction de) (1999a), *The Economics of Corruption and Illegal Markets*, vol. 1 : *The Economics of Corruption*, Chenltenham (UK), et Northampton (Massachusetts), Edward Elgar Publishing Ltd.
- Fiorentini, Gianluca, et Stefano Zamagni (sous la direction de) (1999b), *The Economics of Corruption and Illegal Markets*, vol. 2 : *The Economics of Illegal Activities*, Chenltenham (UK), et Northampton (Massachusetts), Edward Elgar Publishing Ltd.
- Fiorentini, Gianluca, et Stefano Zamagni (sous la direction de) (1999c), *The Economics of Corruption and Illegal Markets*, vol. 3 : *The Economics of Illegal Markets and Organized Crime*, Chenltenham (UK), et Northampton (Massachusetts), Edward Elgar Publishing Ltd.
- Fleenor, Patrick (2003), « Cigarette Taxes, Black Markets, and Crime. Lessons from New York's 50-Year Losing Battle », *Policy Analysis* 467, Washington (DC), Cato Institute, 6 février 2003 ; reproduit à <http://www.cato.org/pubs/pas/pa-468es.html>.
- Fortin, Bernard, *et al.* (1996), *L'économie souterraine au Québec. Mythes et réalités*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Friedman, David D. (1990), *Microeconomic Theory. An Intermediate Text*, South-Western Publishing Co.
- Friedman, David D. (2000), *Law's Order. What Economics Has to Do with Law and Why It Matters*, Princeton, Princeton University Press.
- Friedman, Milton (1991), « The War We Are Losing », in Krauss et Lazear (1991), p. 53-67.
- Fryer, Roland G., *et al.* (2005), *Measuring the Impact of Crack Cocaine*, Working Paper no 11318, Cambridge (Massachusetts), National Bureau of Economic Research, mai 2005.
- Gervais, Gylliane (1974), *La dimension de l'économie souterraine au Canada*, Ottawa, Statistique Canada.
- Giles, David E.A., et Lindsay M. Tedds (2002) *Taxes and the Underground Economy*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- GfK Research Dynamics (GfK 2006), *Le phénomène du commerce illicite des produits du tabac*, Mississauga, juillet 2006 ; à http://www.imperialtobaccocanada.com/onewebca/sites/IMP_5YBAUU.nsf/vwPagesWebLive/DO664PUD?opendocume nt&SID=&DTC=&TMP=1.
- GRC (2002), *Project [deleted] 2002, Prepared for : Customs & Excise Branch. Document partially released following an access to infor-*

- mation request by Garry Breitkreuz, M.P., Ottawa, Gendarmerie royale du Canada.
- GRC (2005) *Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada 2005*, Ottawa, Gendarmerie royale du Canada, à http://www.rcmp-grc.gc.ca/crimint/drugs_2005_f.htm.
- Jasay, Anthony de (1997), *Against Politics. On Government, Anarchy, and Order*, Londres et New York, Routledge.
- Jasay, Anthony de (1985), *The State*, Indianapolis, Liberty Fund, 1998.
- Jouvenel, Bertrand de (1945), *Du Pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance*, Paris, Hachette, 1972.
- James, Simon (2005), « Tax Compliance Strategies to Tackle the Underground Economy », in Bajada et Schneider (2005), p. 275-289.
- Kesselman, J.R. (1997), « Policy Implications of Tax Evasion and the Underground Economy », in Lippert et Walker (1997), p. 293-317.
- Koper, Christopher S., et Peter Reuter (1996), « Suppressing Illegal Gun Markets. Lessons from Drug Enforcement », *Law and Contemporary Problems* 59-1 (hiver 1996), p. 119-146 ; reproduit in Fiorentini et Zamagni (1999c), p. 131-158.
- Krauss, Melvyn B., et Edward P. Lazear (sous la direction de) (1991), *Searching for Alternatives. Drug-Control Policy in the United States*, Stanford, Hoover Institution Press.
- Lawrence, Susan V. (2000), « China — A City Ruled by Crime », *Far Eastern Economic Review*, November 30, 2000.
- Lemieux, Pierre (2000), « The Economics of Smoking », *The Library of Economics and Liberty*, à <http://www.econlib.org/library/Features/feature5.html>.
- Lemieux, Pierre (2006a), « Social Welfare, State Intervention, and Value Judgments », *The Independent Review* 11-1, p. 19-36 ; reproduit à <http://www.independent.org/publications/tir/?issueID=46>.
- Lemieux, Pierre (2006b), « Le PIB comme mesure de l'économie », *Exercices Économiques*, 1^{er} avril 2006, Institut Économique de Montréal, à http://www.iedm.org/main/show_exercise_fr.php?exercice_id=20.
- Lemieux, Thomas, et al. (1994), « The Effect of Taxes on Labor Supply in the Underground Economy », *American Economic Review* 84-1 (March), p. 231-254.
- Lippert, O., et M. Walker (sous la direction de) (1997), *The Underground Economy. Global Evidence of its Size and Impact*, Vancouver, Fraser Institute.
- Lott, John R. (1992), « An Attempt at Measuring the Total Monetary Penalty from Drug Convictions : The Importance of an Individual's Reputation », *Journal of Legal Studies* 21 (January 1992), p. 159-187 ; reproduit in Fiorentini et Zamagni (1999c), p. 454-481.
- Lott, John R., et Russell D. Roberts (1989), « Why Comply : One-Sided Enforcement of Price Controls and Victimless Crime Laws », *Journal of Legal Studies* 18, p. 403-414 ; reproduit in Fiorentini et Zamagni (1999b), p. 365-376.
- Malik, Arun S. (1990), « Avoidance, Screening and Optimum Enforcement », *Rand Journal of Economics* 21-3, p. 341-353 ; reproduit in Fiorentini et Zamagni (1999b), p. 377-389.
- Manning, Willard C., et al. (1991), *The Costs of Poor Health Habits*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press.
- McLaughlin, Paul (2007), « Contraband Cigarettes Becoming a National Norm », *CMAJ* 176-11 (22 mai 2007), p. 1567-1568 ; reproduit à <http://www.cmaj.ca/cgi/content/full/176/11/1567?maxtoshow=&HITS=10&hits=10&RESULTFORMAT=1&title=contraband+cigarettes&andorexacttitle=and&andorexacttitleabs=and&andorexactfulltext=and&searchid=1&FIRSTINDEX=0&sortspec=date&resourcetype=HWCIT,HWELTR>.
- Miron, Jeffrey A. (1999), *The Effect of Alcohol Prohibition on Alcohol Consumption*, Cambridge (Massachusetts), Working Paper no 7130, National Bureau of Economic Research, mai 1999.
- Miron, Jeffrey A. (2003), *The Effect of Drug Prohibition on Drug Prices. Evidence from the Markets for Cocaine and Heroin*, Working Paper no W9689, Cambridge (Massachusetts), National Bureau of Economic Research, mai 2003.
- Miron, Jeffrey A. (2004), *Drug War Crimes. The Consequences of Prohibition*, Oakland, Independent Institute, 2004.
- Mishan, E.J. (1981), *Introduction to Normative Economics*, New York, Oxford University Press.
- O'Grady, Mary Anastasia (2007), « Canada's Shooting Gallery », *Wall Street Journal*, 27 août 2007, p. A10.
- ONU (2007), *2007 World Drug Report*, Organisation des Nations Unies, à http://www.unodc.org/unodc/world_drug_report.html.
- Palda, Filip (1998), « Evasive Ability and the Efficiency Cost of the Underground Economy », *Canadian Journal of Economics* 31-5, p. 1118-1138.
- Paul, Chris, et Al Wilhite (1994), « Illegal Markets and the Social Costs of Rent-Seeking », *Public Choice* 79, p. 105-115 ; reproduit in Fiorentini et Zamagni (1999c), p. 184-194.
- Presse Canadienne (2007a), « Forte croissance de la contrebande de cigarettes », *La Presse*, 20 mai 2007, p. A10.
- Presse Canadienne (2007b), « La SQ et la GRC démantèlent un important réseau au Bas-Saint-Laurent », 24 mai 2007.
- Ramsay, Matthew (2007), « Insect, Feces Found in Contraband Cigs ; 'You Never Know What You Are Smoking,' Say Police, Health Officials », *The Province*, 14 mai 2007.
- Sauvy, Alfred (1984), *Le travail au noir et l'économie de demain*, Paris, Calmann-Lévy.
- Sédillot, René (1985), *Histoire des marchés noirs*, Paris, Éditions Tallandier.
- Schelling, Thomas C. (1967), « Economics and Criminal Enterprise », *Public Interest* 7, p. 61-78 ; reproduit in Fiorentini et Zamagni (1999c), p. 346-363.
- Schelling, Thomas C. (1971), « What is the Business of Organized Crime », *Journal of Public Law* 20, p. 71-84 ; reproduit in Fiorentini et Zamagni (1999c), p. 364-377.
- Schneider, Friedrich (2000), « Dimensions of the Shadow Economy », *The Independent Review* 5-1, p. 81-91.
- Schneider, Friedrich, et Dominik H. Enste (2000), « Shadow Economies : Size, Causes, and Consequences », *Journal of Economic Literature* 38-1, p. 77-114.
- Schneider, Friedrich, et Christopher Bajada (2005), « An International Comparison of Underground Economic Activity », in Bajada et Schneider (2005), p. 73-106.
- Shelley, Donna, et al. (2007), « The \$5 Man : The Underground Economic Response to a Large Cigarette Tax Increase in New York City », *American Journal of Public Health* 97-8, p. 1-6.
- Smith, Adam (1776), *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des nations*, réimpression de l'édition de 1843, Osna-brück, Otto Zeller, 1966 ; disponible à http://classiques.uqac.ca/classiques/Smith_adam/smith_adam.html.
- Smith, Philip (1994), « Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada », *L'Observateur économique canadien* 7-5 (mai 1994), p. 3.16-3.33.
- Smith, Philip (2006), *Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada*, catalogue no 13-604-MIB, Ottawa, Ministère de l'Industrie.
- Smith, Vernon L. (1998), « Property Rights as a Natural Order. Reciprocity, Evolutionary and Experimental Considerations », in Hill et Meiners (1998), p. 55-85.

- Spiro, Peter S. (2005), « Tax Policy and the Underground Economy », in Bajada et Schneider (2005), p. 179-201.
- Statistics Canada (1989), *Guide de l'utilisateur pour le Système de comptabilité nationale du Canada*, Catalogue 13-589F, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada and Services Canada.
- Stigler, George J. (1970), « The Optimum Enforcement of Laws », *Journal of Political Economy* 78-3, p. 526-536 ; reproduit in Fiorentini et Zamagni (1999b), p. 427-437.
- Stiglitz, Joseph E. (1988), *Economics of the Public Sector*, deuxième édition, New York, W.W. Norton & Company, Inc.
- Sudbury Star (2007), « Cheap Smokes Sold in Legal Grey Area », 12 mai 2007.
- Sullum, Jacob (1998), *For Your Own Good. The Anti-Smoking Crusade and the Tyranny of Public Health*, New York, Free Press.
- Tanzi, Vito (sous la direction de) (1982), *The Underground Economy in the United States and Abroad*, Lexington, D.C. Heath.
- Tanzi, Vito (2000), *Policies, Institutions and the Dark Side of Economics*, Chenttenham (UK), and Cambridge (Massachusetts), Edward Elgar.
- Tedds, Lindsay M. (2005) « The Underground Economy in Canada », in Bajada et Schneider (2005), p. 157-176.
- Thornton, Mark (1991), *The Economics of Prohibition*, Salt Lake City, University of Utah Press.
- Tocqueville, Alexis de (1835), *De la démocratie en Amérique*, vol. 1, Paris, Laffont, 1986.

Annexe I : Illustrations contemporaines de l'économie souterraine et de marchés noirs improductifs citées dans ce cahier de recherche

Économie parallèle

- Construction et rénovation par des entrepreneurs ou des travailleurs sans permis
- Alcool
- Tabac importé de l'étranger en contrebande, fabriqué dans des usines illégales, ou distribué illégalement
- Marché « gris » pour les signaux de télévision par satellite
- Rembourrage et réfection des meubles
- Confection, retouche et réparation des vêtements
- Réparation de chaussures
- Loyers et pensions
- Services domestiques et ménagers (gardiennes d'enfants, etc.)

Marchés noirs — productifs

- Drogues
- Prostitution
- Pornographie (certaines formes)
- Commerce des espèces protégées
- Livres
- Sperme de taureau
- Prêts usuraires
- Pétrole brut
- Appareils électriques
- Huile végétale
- Caoutchouc

Marchés noirs — improductifs

- Extorsion
- Commerce de biens volés
- Commerce de contrefaçons
- Commerce de logiciels piratés
- Vol de signaux de télévision
- Tueurs à gages



Biographie

Pierre Lemieux, qui a enseigné l'économie dans différentes universités, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur des questions économiques et politiques. En plus d'articles scientifiques (dont l'article sur les droits de propriété dans le Dictionnaire des sciences économiques des Presses Universitaires de France, qu'il a corédigé), il a publié plusieurs articles dans la presse financière internationale. Il a aussi dirigé plusieurs séminaires universitaires internationaux. Détenteur d'une maîtrise en philosophie de l'Université de Sherbrooke et d'une maîtrise en économie de l'Université de Toronto, il est professeur associé au Département des sciences administratives de l'Université du Québec en Outaouais et research fellow au Independent Institute de Californie. Il prépare actuellement un ouvrage d'introduction à l'économie pour le non-initié.



*Institut
économique
de Montréal*

Des idées pour enrichir le Québec